ESQUISSE GENERALE

de la

Province de Québec

par

L'honorable HONORE MERCIER,

PREMIER MINISTRE

UNIVERSITÉ LAVAL
BIBLIOTHÈQUE
MONTRÉAL

ESQUISSE GÉNÉRALE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

PAR

L'HON. M. HONORÉ MERCIER

PREMIER MINISTRE

QUÉBEC :

1889

LA PROVINCE DE QUEBEC

I

PRÉCIS HISTORIQUE

La province de Québec fut le berceau de la colonisation française en Amérique. Après la découverte du Canada par Jacques-Cartier, en 1534, et les tentatives infructueuses de Roberval et du marquis de la Roche pour créer des établissements en Amérique, les Français fondèrent la colonie de Port-Royal qui, pour différentes raisons, ne prit que peu de développement. Champlain, employé d'abord par de Monts à Port-Royal, abandonna cette entreprise pour consacrer son énergie à l'établissement de Québec, centre du grand mouvement colonisateur dont est sortie la Nouvelle-France. A la fin du XVIIe siècle, les possessions françaises en Amérique s'étendaient jusqu'au golfe du Mexique et embrassaient la partie la plus belle comme la plus riche du nouveau continent, c'est-à-dire tout le Canada et plus des deux tiers du territoire actuel des Etats-Unis.

La colonie fondée par Champlain en 1608 a passé par bien de vicissitudes. Exploitée par des monopoleurs et décimée par des guerres presque continuelles contre les Sauvages ou les colonies de la Nouvelle-Angleterre, sa population a dû faire preuve d'une énergie et d'une vaillance particulières pour maintenir jusqu'en 1759 l'honneur du drapeau français en Amérique.

Système administratif

Jusqu'en 1663, la Nouvelle-France fut sous le contrôle à peu près exclusif des compagnies de commerce, auxquelles le roi la donnait en exploitation. Le gouverneur s'occupait avant tout des choses militaires, de sorte que l'administration des affaires intérieures se faisait en grande partie par des officiers nommés par les compagnies, et, à compter de 1647, par un conseil où les habitants du pays avaient un certain nombre de représentants. En 1663, Louis XIV reprit le contrôle des affaires et du gouvernement de la colonie, qu'il dota d'une constitution. Le conseil souverain fut chargé de l'administration de la justice en dernier ressort, et peu après la prévôté de Québec et les juridictions royales

de Trois-Rivières et de Montréal, en sus des justices seigneuriales, complétaient l'organisation judiciaire. Le gouverneur représentait l'autorité royale et s'occupait surtout de la défense du pays; la gestion des affaires financières ressortait à l'intendant, qui avait aussi des attributions judiciaires assez considérables.

La féodalité et la colonisation

Le régime féodal, introduit dans la colonie presque à son origine, fut un des plus efficaces moyens de colonisation de la Nouvelle-France. Pour encourager les colons, ou les officiers militaires qui se distinguaient par leur dévouement à l'avancement du pays et au service du roi, on leur concédait en fiefs ou en seigneuries des étendues de terres cultivables, à condition d'y établir un certain nombre de colons, faute de quoi ces concessions devenaient caduques. Cette restriction contribua beaucoup à l'avancement de la colonisation. Pour conserver leurs concessions, les seigneurs se firent agents de colonisation, amenèrent des colons de France, quand ils n'en trouvaient pas dans le pays, enfin prirent tous les moyens possibles pour maintenir les établissements formés sur leurs terres.

Le clergé et l'instruction publique

On sait le rôle glorieux que le clergé a rempli dans l'établissement de la Nouvelle-France. Pendant que nos missionnaires civilisaient les indigènes, les tranformaient en amis et alliés des Français, puis découvraient une grande partie des territoires qu'ils mettaient ainsi sous la domination du roi, le clergé séculier donnait ses soins aux colons et formait cette organisation paroissiale, qui fut notre force et notre sauvegarde sous le régime britannique. C'est aussi au clergé que nous devons les maisons d'instruction classique et élémentaire que nous possédions lors de la cession du pays à l'Angleterre ; ce fut dans ces maisons, maintenues par le clergé, que se formèrent les grands patriotes qui nous défendirent aux jours sombres de notre histoire et finirent par obtenir le gouvernement responsable, dont nous jouissons depuis un demi-siècle.

La Nouvelle-France, en dépit des luttes presque continuelles qu'elle eut à soutenir contre les colonies de la Nouvelle-Angleterre, les Sauvages et les monopoles, dans la première période de son histoire, avait réussi à se constituer en pays régulièrement organisé, au point de vue religieux et civil, lorsque éclata la guerre qui se termina par la défaite des plaines d'Abraham, en 1759, et ultérieurement par le traité de 1763, qui assura à l'Angleterre la possession de tous les territoires français en Amérique. La population française était alors d'environ 70,000 âmes ; mais elle fut abandonnée par la plus grande partie des nobles et des seigneurs, qui passèrent en France pour ne pas subir la domination anglaise, de sorte qu'il ne resta à cette population que le clergé pour guide et défenseur.

Domination anglaise

Malgré la foi des traités qui garantissaient aux Canadiens-français le maintien de leur religion et de leurs lois civiles, la conduite des autorités causa dans les premiers temps de la domination anglaise beaucoup de malaise, par suite des efforts que faisait un certain nombre de fanatiques pour annéantir tout ce qui étaient français et catholique. Le régime militaire fut continué jusqu'en 1774 ; mais à cette époque, on rassura les Canadiens en leur accordant une forme de gouvernement plus équitable, pour les détourner du mouvement de rébellion qui se faisait dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre. Cette mesure eut l'effet désiré : en 1775, les Franco-canadiens prirent les armes pour repousser l'invasion américaine et défendre le drapeau anglais contre les attaques des colons anglais.

Luttes politiques

L'acte de 1774 fut remplacé par la constitution de 1701, qui divisait le Canada en deux provinces et accordait à chacune une assemblée législative, composée de représentants élus par le peuple. Malheureusement, ce système gouvernemental ne comportait pas la responsabilité ministérielle, et la confiance qu'il inspira d'abord fit bientôt place au mécontentement et à la défiance, occasionnés par la conduite arbitraire de quelques-uns des gouverneurs de la colonie. Après avoir donné une nouvelle preuve de leur loyauté par la part qu'ils prirent à la guerre de 1812, dans laquelle de Salaberry illustra notre race à la fameuse bataille de Chateaugnay, les Canadiens-français protestèrent contre les méfaits de l'administration et réclamèrent le contrôle des deniers publics, mal administrés ou pillés par les favoris de l'Angleterre, afin de contrecarrer l'influence néfaste des bureaucrates : c'était demander tout simplement la responsabilité ministérielle, telle qu'elle existait alors et qu'elle a toujours existé depuis en Angleterre. Les Canadiens furent dirigés dans cette lutte par Bédard, Blanchet, Parent, Papineau, Morin, Duvernay et toute cette pléiade de patriotes illustres, qui ont pu commettre des fautes, tomber dans certains excès, mais qui n'en ont pas moins l'honneur d'avoir introduit en Amérique dans toute sa plénitude, le gouvernement responsable.

Après les tristes événements de 1837 et 1838, durant lesquels les patriotes versèrent leur sang pour la conquête des libertés qu'ils réclamaient, la constitution de 1791 fut remplacée temporairement par la loi martiale—qui constitue une des plus sombres périodes de notre histoire—et définitivement par la constitution de 1841, accordant au Canada le gouvernement responsable, réclamé depuis si longtemps. Pour neutraliser l'influence des Canadiens-français, la constitution de 1841 réunissait les deux provinces sous un seul gouvernement. Cette union causa des craintes bien fondées, qui furent augmentées par les efforts des bureaucrates, malheureusement secondés par Lord Metcalfe, pour atténuer les privilèges garantis par la nouvelle constitution ; mais Lafontaine, le chef des Canadiens-français, trouva moyen de triompher de

tous ces obstacles, d'opposer une résistance victorieuse aux menées du *Family Compact* et de tirer de la constitution tous les avantages possibles, même ceux que ses auteurs n'avaient point prévus.

Encouragés par ces succès, quelques-uns de nos représentants dépassèrent les limites de la prudence, et, pour mieux assurer l'influence du Bas-Canada—aujourd'hui la province de Québec—dans l'administration du pays, demandèrent que la représentation du peuple à l'assemblée législative fût basée sur le nombre de la population. Une proposition dans ce sens fut soumise à l'assemblée législative par M .P. J. O. Chauveau, député du comté de Québec, et combattue par Lafontaine, qui, prévoyant que la population du Haut-Canada —aujourd'hui Ontario—augmenterait plus vite que celle de notre province, ne voulut pas accepter ce mode de représentation, qui ne pouvait tourner, en définitive, qu'à notre détriment.

Le système du gouvernement responsable fut définitivement consacré par la sage politique de Lord Elgin, le plus illustre des gouverneurs anglais que nous avons eus avant la confédération. Ce gouverneur se guida exclusivement sur l'avis de ses ministres et ne dévia jamais de cette règle, même en face de la révolte des torys, en 1849, qui attentèrent à sa vie et incendièrent l'hôtel du parlement, parcequ'il avait sanctionné un bill accordant une indemnité aux victimes de 1837, dans le Bas-Canada.

Mouvement annexionniste

Ce fut la dernière tentative du *Family Compact* pour annéantir l'influence des Canadiens-français. Voyant qu'ils n'avaient pas réussi dans leur insurrection et que leur conduite avait été condamnée par les autorités impériales, ils organisèrent le mouvement annexionniste de 1849, auquel donnait une certaine actualité la crise commerciale que subissait alors le pays, par suite de l'établissement du libre-échange en Angleterre, puis, de guerre lasse, finirent par s'allier en 1854 à quelques-uns des chefs libéraux qui succédaient à Lafontaine.

Ère de progrès

Pour arrêter les conséquences du changement opéré par l'Angleterre dans sa politique fiscale et de la crise que ces changements avaient occasionnée au Canada, les ministères de coalition qui succédèrent à celui de Lafontaine inaugurèrent une ère d'améliorations publiques qui introduisirent des capitaux considérables dans le pays et donnèrent une grande activité aux affaires commerciales. Cette activité fut considérablement augmentée par le traité de réciprocité, qui ouvrit à tous nos produits naturels le marché si avantageux des Etats-Unis. Enfin l'abolition de la tenure seigneuriale couronna ces réformes économiques, qui imprimèrent une impulsion extraordinaire au progrès matériel du pays.

C'est encore aux gouvernements libéraux et de coalition, qui se sont suc-

cédé de 1841 à 1867, que nous sommes redevables de l'organisation municipale et scolaire actuellement en existence dans notre province, de nos codes, civil et de procédure civile, de la décentralisation judiciaire ainsi que des premières mesures sérieuses adoptées pour stimuler la colonisation.

Lors de la coalition de 1854, une fraction du parti réformiste du Haut-Canada se sépara de M. Hincks et prit pour programme la revendication des droits de la province supérieure contre les prétendus empiètements au Bas-Canada. Posée sur un terrain aussi brûlant, la politique prit des allures très vives et divisa les deux partis presque également. Reprenant avec ardeur la proposition de M. Chauveau, demandant la représentation basée sur le nombre de la population, les grits réussirent à rattacher la majorité du Haut-Canada à leur cause et finirent par la faire triompher, en s'alliant aux conservateurs pour faire passer l'acte de confédération, qui consacre ce principe.

La confédération

La constitution de 1867 donne à la province de Québec un gouvernement autonome, pour ce qui concerne tous ses intérêts particuliers. Interprétée conformément au sens et à l'esprit du pacte fédéral de 1864 et 1865, cette constitution assurait la parfaite autonomie de la province, le maintien intact de ses lois et de ses institutions et permettait de développer avec énergie et d'une manière efficace les immenses ressources matérielles que nous possédons. C'est en cela que doit consister toute la politique de notre province, politique basée sur le respect le plus inviolable de tous les intérêts de races et de croyances religieuses, que nous sommes spécialement chargés de défendre et de sauvegarder. Du moment que ces intérêts ne trouvent plus dans l'administration provinciale toute la protection à laquelle ils ont droit, la législature locale devient un rouage inutile et l'union législative s'impose *ipso facto*.

II

POSITION GÉOGRAPHIQUE

La province de Québec est située au centre de la confédération (Dominion) du Canada. Baignée au levant par les eaux de l'Atlantique et traversée dans toute sa longueur par le fleuve Saint-Laurent, elle réunit tous les avantages d'un pays à la fois maritime et continental. Placée dans la zone tempérée, son climat est des plus favorables au développement de l'activité, de l'énergie et de l'industrie des vigoureuses populations qui l'habitent.

Cette province s'étend de l'est à l'ouest entre 57° 50' et 80° 6' de longitude occidentale du méridien de Greenwich, et du sud au nord, entre 52° et 45° de latitude septentrionale.

Elle affecte dans sa configuration la forme irrégulière d'un triangle, ayant sa base au sud-ouest et son sommet dans l'Anse-au-Sablon, à l'entrée intérieure

du détroit de Belle-Isle. Sa plus grande longueur, représentée par une ligne tirée de l'embouchure de la rivière Blanche, dans l'extrémité nord-ouest du lac Témiscamingue, à l'intersection du littoral du golfe St-Laurent par la limite est, dans l'Anse-au-Sablon, est d'environ treize cent cinquante milles, ou deux mille cinq cent soixante et treize kilomètres. Sa plus grande largeur, mesurée du nord au sud sur une ligne tirée entre les soixante et onzième et soixante et douzième dégrés de longitude, est d'à peu près cinq cents milles, ou plus de huit cents kilomètres.

Suivant les conclusions du comité spécial de l'assemblée législative, quant aux limites nord et nord-ouest, la province de Québec est bornée comme suit :

" A l'est, au sud-est et au sud par le golfe Saint-Laurent, la baie des Chaleurs, la rivière Restigouche et la ligne interprovinciale qui la sépare du Nouveau-Brunswich, jusqu'à la rivière Saint-François, puis par la ligne internationale séparant le Canada et les Etats-Unis jusqu'à la rivière Hall ; de là, par le 45e degré de latitude nord, jusqu'à son intersection avec la ligne médiane du fleuve Saint-Laurent, à la pointe Saint-Régis ; au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest, par le milieu du fleuve Saint-Laurent, depuis la pointe Saint-Régis jusqu'à la Pointe-à-Baudet ; de là, par la ligne interprovinciale qui la sépare de la province d'Ontario, jusqu'à la pointe Fortune, sur l'Outaouais ; puis par le milieu de la rivière Outaouais et du lac Témiscamingue, jusqu'à l'extrémité nord de ce lac ; de là, par une ligne méridienne jusqu'à la baie James ; au nord-ouest, au nord et au nord-est, par la baie James jusqu'à l'embouchure de la rivière East-Main, par la rive droite de cette rivière, de son embouchure à sa source ; de là, par une ligne allant vers le nord-est frapper les eaux les plus septentrionales du grand fleuve des Esquimaux, puis par la rive gauche de ce fleuve, la rive nord de la baie du Rigolet (Hamilton's Inlet) le méridien le plus oriental des sources de la rivière Saint-Paul, ou petite rivière Esquimaux ; par la rive gauche de cette rivière, jusqu'au 52e degré de latitude nord ; par ce degré jusqu'au méridien de l'anse au Blanc-Sablon ; puis par ce dernier méridien du 52e degré de latitude jusqu'au golfe Saint-Laurent."

Appartiennent aussi à la province de Québec les îles d'Anticosti, Brion et aux Oiseaux, ainsi que celles de la Madeleine et toutes les îles situées près de la Gaspésie et du littoral nord du golfe Saint-Laurent, jusqu'à l'anse au Blanc-Sablon.

Ces limites comprennent le territoire actuel et celui réclamé par la province, suivant les conclusions du rapport du comité spécial de 1886. Sa superficie est de 116,531 milles carrés, ou 74,579,840 acres.

Si l'on tient compte des sinuosités que présentent ses contours, le périmètre de la province de Québec, dans ses limites actuelles, est d'environ 3,000 milles, ou 4,828 kilomètres, dont 740 milles, ou 1,190 kilomètres, de frontière maritime, et 2,260 milles, ou 3,638 kilomètres, de frontière terrestre.

Le développement des côtes maritimes est beaucoup plus considérable que ne paraissent l'indiquer ces computations. En tant que côtes maritimes, les rives du golfe et du fleuve Saint-Laurent, depuis la ligne reliant la baie des Loups au Cap Rosier, jusqu'à Québec, doivent entrer en ligne de compte, puisque sur toute cette distance la navigation océanique se fait comme en pleine mer. On peut donc ajouter 750 milles, ou 1,206 kilomètres, pour la distance entre la baie des Loups et Québec, sur la rive nord, et 400 milles, ou

644 kilomètres, pour la distance entre le cap Rosier et Québec, sur la rive sud, ce qui donne pour l'intérieur un développement de côtes maritimes formant 1,150 milles, ou 1,850 kilomètres. En ajoutant ce nombre à celui des côtes maritimes faisant frontière, on trouve un total de 2,590 milles ou 3,040 kilomètres.

III

SUPERFICIE

L'aire comprise dans les limites de la province de Québec forme une superficie d'environ 165,525,990 acres, équivalant à 258,634 milles, ou à peu près 669,846 kilomètres carrés. Déduction faite des eaux de l'intérieur ainsi que de celles du fleuve et du golfe Saint-Laurent, l'étendue des terres est de 120,764,651 acres, équivalent à 188,688 milles ou 488.676 kilomètres carrés. Comparativement à la superficie de leurs territoires, notre province l'emporte sur tous les pays de l'Europe, sauf la Russie, ainsi que l'indique le tableau suivant :

Pays	*Milles carrés*	*Kil. carré*
Province de Québec	258,634	669,846
Autriche-Hongrie	240,942	624,024
France	204.177	528,805
Espagne	197,667	511,944
Suède	170.979	444,824
Turquie d'Europe	125,289	324,480
Prusse	137,066	354,992
Norwège	123 205	319,093
Grande Bretagne et Irlande	120,832	312,947

Pour les pays européens, les chiffres de la colonne des milles sont pris dans le *Statesman's Year-Book* de Martin, pour 1888.

Ce tableau fait voir que la superficie de la province de Québec excède de 141,041 kilomètres celle de la France, de 356,899 kilomètres celle du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et de 314,854 kilomètres celle de la Prusse, c'est-à-dire que l'étendue territoriale de notre province excède de plus d'un tiers celle des trois pays européens qui occupent le premier rang parmi les peuples les plus importants de l'Europe.

IV

DIVISIONS TERRITORIALES

Pour les fins administratives, la province de Québec est divisée en vingt districts judiciaires, comprenant soixante-cinq comtés ou collèges électoraux, qui se subdivisent en cités, villes, villages, cantons (townships) et paroisses. Outre ces subdivisions, plusieurs comtés, notamment dans la partie ouest de la province, renferment d'immenses étendues de domaine appartenant à l'Etat, partiellement arpentées et affermées à des particuliers ou à des com-

pagnies, qui exploitent les forêts et les mines renfermées dans ces domaines. On désigne sous les noms de " coupes de bois " (timber limits) et de "locations de mines " (mine locations) les parties du domaine public ainsi concédées par l'Etat.

L'étendue de territoire arpenté et divisé en lopins de culture, actuellement disponible, est de 7,324,530 acres. Les concessions faites jusqu'à présent forment une aire de 21,660,449 acres :

Terrains concédés en fiefs et seigneuries	10,678,931
Terrains concédés en tenure libre	10,981,518
	21,660,449

Nous avons vu plus haut que l'étendue des terres comprises dans les limites de la province de Québec est de 120,018,964 acres. En retranchant de ce chiffre l'étendue concédée en seigneuries et en tenure libre, 21,660,449 acres, on trouve un reste de 98,358,515 acres, ce qui est l'étendue disponible des terres comprises dans les domaines de l'Etat. De cette étendue disponible, 7,324,530 acres sont arpentés, divisés en lopins de ferme et offerts à la colonisation.

Parmi les collèges électoraux, il y en a qui ont une étendue excessive. Ainsi, à lui seul le comté de Chicoutimi et Saguenay renferme un territoire excédant de 2,576 milles carrés la superficie collective de la Hollande, de la Belgique, du Portugal et de l'Ecosse, qui ne comprennent ensemble qu'une aire de 90,776 milles carrés. Enfin, le territoire compris dans le comté de Pontiac égale à peu près la superficie de la Belgique et de la Hollande prises ensemble.

V

RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

D'après les données fournies par le recensement de 1881, des 120,018,964 acres de terrain que renferme la province de Québec, à cette époque, 12,625,877 acres étaient occupés par 123,932 propriétaires, 12,344 fermiers, et 1,587 employés, et des 12,625,877 acres ainsi occupés, 6,410,264 avaient été améliorés—ce qui veut probablement dire mis en défrichement—4,147,984 acres étaient sous culture, 2,207,422 acres en pâturages, et 856 acres en jardins et vergers

En comparant ces chiffres avec ceux du recensement de 1871, on trouve les différences suivantes :

	1881	1871	*Différence*
Nombre d'acres occupés	12,625,877	11,025,786	1,600,091
" " améliorés	6,410,264	5,703,944	706,320
" " sous culture	4,147,984	3,714.304	433,680
" " en pâturages	2,207,422	1,943,182	264,240
" " en jardins et vergers	856	46,458	45,602
" " de propriétaires	123,932	109,059	24,873
" " de fermiers	12,344	7,895	4,449
" " d'employés	1,587	1,132	455

La moyenne, par personne, de l'étendue de terre possédée est de 88.8, et celle des terres non occupées, de 79.5 acres. Le nombre de personnes par mille carré du territoire est de 7.2.

VI

CONFIGURATION SUPERFICIELLE

La province de Québec est pour ainsi dire encaissée entre deux chaînes de montagnes : les Laurentides, au nord, et les Alleghanys, au sud. Ces chaînes s'éloignent l'une de l'autre en allant de l'est à l'ouest. Par leur position comme par leur constitution géologique, elles forment deux systèmes distincts, quoique toutes deux se composent de terrains sédimentaires à l'état métamorphique. Les montagnes de la chaîne du nord ont un caractère plus cristallin et sont de formation plus ancienne que celles de la chaîne du sud, puisqu'elles appartiennent à l'époque azoïque, tandis que celles du sud appartiennent à l'âge paléazoïque. Entre ces deux chaînes, il y a dans les vallées du Saint-Laurent et de quelques-uns de ses tributaires les monts Belœil, Rougemont, Sainte-Thérèse et Mont-Royal.

Système Laurentien—La direction générale des Laurentides est entre le nord-est et le sud-ouest. Depuis la frontière orientale de la province, c'est-à-dire depuis le Labrador jusqu'aux environs du Saguenay, ces montagnes forment une espèce de massif compact, à peine accidenté par le cours des grandes rivières qui le coupent tranversalement et s'étendent en largeur des bords de la mer à la " hauteur des terres." En approchant de la région du Saguenay, ce massif se partage en deux rangées bien distinctes : 1. celle de la " hauteur des terres, " qui décrit une grande courbe vers le nord pour contourner la grande vallée du lac Saint-Jean, puis se prolonge ensuite presque en droite ligne et forme le versant nord du bassin de l'Outaouais ; 2. celle des Laurentides proprement dites, qui longe le Saint-Laurent jusqu'au cap Tourmente et là commence à s'éloigner graduellement du fleuve jusqu'à une distance d'environ trente milles, ou quarante-huit kilomètres, en arrière de Montréal, formant ainsi le versant méridional des bassins du lac Saint-Jean et de l'Outaouais.

Sur toute cette étendue, la hauteur moyenne des Laurentides est d'environ 1,600 pieds, ou 493 mètres. Mais cette élévation n'est pas uniforme. Entre le lac Saint-Jean et la Malbaie, la crête principale de la chaîne atteint un altitude de 4,000 pieds, 1,220 mètres, au-dessus de la mer, pendant que les sommets des montagnes plus rappochées du Saint-Laurent n'ont qu'un peu plus de la moitié de cette hauteur. Bayfield estime à 2,547 pieds, ou 776 mètres, la hauteur de la montagne des Eboulements, entre la Malbaie et la baie St-Paul. Il porte à 1,919 pieds, 585 mètres, la hauteur du cap Tourmente, et à 2,687 pieds, 819 mètres, celle de la montagne de Sainte-Anne, à vingt milles en aval de Québec. Ce sont ces montagnes qui donnent aux envi-

rons de notre vieille capitale cet aspect pittoresque et grandiose qui fait l'admiration de tous les voyageurs.

Dans la région située au nord de la rivière Outaouais, le sommet le plus élevé est celui de la montagne Tremblante, dans le comté d'Argenteuil : il a une hauteur de 2,060 pieds, ou 628 mètres. L'élévation des montagnes qui environnent ce sommet varie entre 1,000 et 1,200 pieds, 304 et 364 mètres.

Entre le Saguenay et l'Outaouais, l'arrête principale des Laurentides est flanquée du côté nord par une multitude de contreforts et de rameaux escarpés, coupés par des gorges étroites et profondes : à l'exception de celle du lac Saint-Jean, les vallées sont resserrées et les bassins très nombreux, mais peu importants, si l'on excepte les grands bassins du Saguenay, du Saint-Maurice et de l'Outaouais, qui sont immenses. Les sommets de ces montagnes sont généralement arrondis et forment des mamelons séparés les uns des autres par des ensellements et des brèches donnant naissance à des vallées, des plateaux, des gorges et des milliers de lacs, dont plusieurs ont une étendue considérable. Ces sommets, à l'exception de quelques rares pics dénudés,sont tous recouverts de forêts de conifères et de certains bois durs ; les vallées supportent aussi des forêts d'arbres au feuillage caduc, de pins, d'épinettes, de cèdres et de plusieurs autres espèces qui alimentent le commerce de l'industrie forestière.

L'élévation moyenne du grand plateau intérieur, dans lequel se trouve le bassin du lac Saint-Jean et celui du haut Outaouais, est d'environ 600 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le lac Saint-Jean, qui est situé à l'extrémité orientale de ce grand plateau, n'est élevé que de 293 pieds, ou 89 mètres, au-dessus de la mer ; le lac Keepawa, situé à l'extrémité occidentale, est à 760 pieds, ou 224 mètres, au-dessus du niveau de la marée, et l'élévation du grand Lac, à peu près à mi-distance entre les deux premiers, n'est que de 700 pieds, ou 212 mètres. La longueur de ce plateau est d'environ 350 milles, ou 563 kilomètres, et sa largeur excède en moyenne 150 milles, ou 241 kilomètres, ce qui forme une superficie de 52,500 milles, ou 135,683 kilomètres carrés. Ce plateau, d'un sol en beauconp d'endroits très fertile, est couvert de riches forêts, qui fournissent au commerce plus des trois-quarts des immenses quantités de bois exportées chaque année de la province.

Il y a dans la région des Laurentides des milliers de lacs, dont plusieurs ont une étendue considérable, ainsi que le montre le tableau suivant :

Lacs	*Superficie*		*Elévation*	
Saint-Jean,	360 milles ou	92,240 hect.	293 p. ou	89 mètres
Grand Lac	560 "	145,040 "	700 "	212 "
Keepawa	92 "	23 828 "	760 "	224 "
Témiscamingue	330 "	8[illegible] 470 "	800 "	243 "

Il y a beaucoup d'autres lacs d'une étendue presqu'aussi considérable, et même plus considérable, mais qui n'a pas encore été mesurée avec précision.

Système des Alleghanys —Cette chaîne n'est que le prolongement des Apalaches, dont se détache le rameau des Alleghanys. A partir de l'extrémité

orientale de la province, elle longe la rive sud du Saint-Laurent et ne commence à s'en éloigner sensiblement qu'aux environs de Kamouraska, une centaine de milles en aval de Québec. En partant de Gaspé, l'axe principal fléchit vers le fleuve et court vers le nord-ouest jusqu'aux environs de Sainte-Anne-des-Monts, incline ensuite vers le sud-ouest pour former les hauteurs des monts Chiccacs, entre la rivière du cap Chat et la rivière Matane, prend en cet endroit la direction de la rivière Chaudière, au delà de laquelle l'arrête principale se dirige vers le sud-ouest sur une courte distance, puis reprend enfin la direction du sud pour sortir de la province et se prolonger dans le Vermont sous le nom de montagnes Vertes.

Entre Gaspé et Québec, cette chaîne de montagnes forme la ligne de faîte séparant le bassin du Saint-Laurent, au nord, de ceux de la baie des Chaleurs et de la baie de Fundy, au sud. L'extrémité de la chaîne des Alleghanys forme le grand plateau de la péninsule de Gaspé, élevé d'environ 1500 pieds, ou 456 mètres, au-dessus des mers avoisinantes, et coupé par des gorges profondes, dans lesquelles coulent les rivières de cette région.

La surface de ce plateau n'est sensiblement variée que par les hauteurs des monts Chic-chocs, qui ont un développement d'environ soixante-cinq milles de longueur, sur deux à six milles de largeur et sont éloignés d'une douzaine de milles du Saint-Laurent. Ces monts s'élèvent en pointe et atteignent une hauteur variant de 3,000 à 4,000 pieds, 912 à 1,216 mètres. Les pics les plus élevés sont ceux des monts Bayfield, 3,973 pieds ou 1,210 mètres ; Logan, 3,768 pieds ou 1,145 mètres ; Matouasi, 3,365 pieds ou 1,023 mètres, et Bonhomme, 2,169 pieds ou 696 mètres. Les rivières Sainte-Anne, du Cap-Chat et Matane ont leurs sources en arrière de ces montagnes, qu'elles coupent par des gorges profondes : dans leur cours supérieur, le lit de ces rivières n'est pas à plus de 500 ou 600 pieds, 152 ou 178 mètres, au dessus du Saint-Laurent, auquel elles apportent leurs eaux.

En arrière de cet axe principal, et de niveau avec le cours supérieur des rivières, il y a une dépression constituant un grand plateau intérieur, limité au sud par une rangée de hauteurs qui longe presque le littoral de la baie des Chaleurs et se prolonge vers le sud-ouest en suivant la direction de la frontière de la province. Les pics les plus élevés de cette rangée de hauteurs longeant le littoral de la baie des Chaleurs sont le mont Conique, haut de 1,910 pieds, ou 580 mètres—au pied duquel origine la grande Cascapédia—les trois monts situés à la tête de la rivière Bonaventure, lesquels ont respectivement 1,757, 1,394 et 1,324 pieds d'élévation ; le mont Tracadigéche, qui s'élève à plus de 1,800 pieds au-dessus de la baie de Carleton.

De Kamouraska, en allant vers le sud-ouest, les hauteurs s'éloignent graduellement du fleuve jusqu'à 30 milles, ou 48 kilomètres, au sud de Québec, et 50 milles, ou 80 kilomètres, au sud de Montréal. A mesure que la chaîne s'éloigne vers le midi, sa hauteur s'abaisse graduellement et son versant nord forme un plateau incliné, dont l'uniformité générale n'est variée que par de nombreuses collines et quelques monts, moins élevés que ceux de la Gaspésie.

Les sommets les plus hauts de cette chaîne se trouvent sur le territoire américain, dans les Etats de Maine, New-Hampshire et Vermont ; dans la province de Québec, les parties qui atteignent la plus grande altitude sont le mont Saint-Donat, dans le comté de Rimouski; la montagne Blanche, dans le canton de Coloraine ; le mont Saint-Ronan, dans le canton de Buckland ; la montagne de Ham, le mont Victoria, ou Orford, le mont Owl's Head, près du lac Memphremagog, et la montagne de Sutton. La hauteur de ces différentes montagnes varie entre 1,500 et 3,000 pieds.

Les pl's du versant de cette chaîne de montagnes, dans le sens parallèle à l'axe général de la chaîne, forment des contreforts peu élevés, entre lesquels se trouvent des vallées égouttées par les rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent, du côté du midi. De même que celles de la région des monts Chic-chocs,les rivières Chaudière et Saint-François coupent l'axe même de la chaîne et prennent leurs eaux en des vallées situées au sud de cette chaîne et ayant une direction parallèle à elle. Dans leur cours supérieur, le lit des rivières qui traversent cette chaîne, ou y originent, est élevée de 500 à 900 pieds, 152 à 276 mètres au-dessus du fleuve, vers lequel elles coulent avec une pente à peu près uniforme et sans faire de soubresauts considérable. Dans toutes ces montagnes, principalement au sud-ouest de la rivière Chaudière, les lacs sont bien moins nombreux et moins grands que dans celles du système laurentien.

Vallée du Saint-Laurent —Cette vallée occupe l'étendue comprise en re les deux chaînes de montagnes plus haut décrites. Elle forme une aire de 11,830 milles, ou 30,637 kilomètres carrés, dont 8,680 milles au sud et 3,150 milles au nord du fleuve Saint-Laurent. La partie méridionale a une longueur d'environ 280 milles, ou 450 kilomètres, et une largeur moyenne de 31 milles ou 50 kilomètres, variant entre une douzaine de milles à Kamonraska et environ 50 au sud de Montréal. La partie septentrionale s'étend du cap Tourmente à la frontière occidentale de la province, à l'embouchure de la rivière Beaudet, distance d'environ 170 milles ou 274 kilomètres : sa largeur moyenne est d'une quinzaine de milles, variant entre zéro au cap Tourmente et environ trentre milles en arrière de Montréal.

A son extrémité occidentale, cette grande vallée forme une plaine immense, circonscrite par la rive sud du Saint-Laurent, la rive nord de l'Yamaska et la limite ouest des comtés d'Iberville, Saint-Jean et Laprairie. Cette plaine occupe plus du tiers de la vallée du Saint-Laurent et constitue, à proprement dire, la vallée du Richelieu. Elle a la forme d'un triangle ayant son sommet à l'entrée du lac Saint-Pierre, qui n'est qu'une expansion du Saint-Laurent. L'aire de ce triangle est d'environ 1,400 milles, ou 3,626 kilomètres carrés. La surface de ce pays est absolument unie dans toute son étendue, ou plutôt n'est variée que par les monts Sainte-Thérèse, Rougemont et Saint-Hilaire, qui ont peu d'étendue et ne sont que des masses isolées, s'élevant abruptement au-dessus de la plaine, comme les bulles d'air à la surface de l'eau. La hauteur du mont Saint-Hilaire, la plus considérable de ces masses intrusives, est d'environ 1,200 pieds, ou 365 mètre . Du Pain-du-Sucre,

—ainsi s'appelle la partie la plus élevée de cette montagne— on embrasse d'un seul coup-d'œil toute la vallée environnante et de l'est à l'ouest la vue se perd à l'horizon comme en plaine mer. A l'œil nu, on aperçoit la ville de Montréal, le pont Victoria, et l'on découvre même le lac Champlain, éloigné d'une cinquantaine de milles ou d'environ 80 kilomètres de Saint-Hilaire. Le coup-d'œil admirable, le panorama féérique qui s'offre au regard du haut de ce mont, lui a valu le surnom de Belœil, sous lequel il est officiellement désigné.

Le reste de la vallée du Saint-Laurent, c'est-à-dire les lisières bordant la plaine qui vient d'être décrite, est plus accidenté. La région comprise entre l'embouchure de l'Outaouais et le cap Tourmente, quoique généralement unie, s'élève parfois en gradins abruptes pour former des terrasses de 200 à 300 pieds, 60 à 90 mètres, au-dessus du niveau du fleuve, auquel elles sont parallèles. Les rivières qui traversent cette région, venant des montagnes, forment en descendant d'innombrables chutes et rapides capables de fournir à l'industrie une force motrice presque illimitée. En arrivant dans les plaines inférieures, ces rivières se sont creusé de profonds lits dans les terrains d'alluvion et forment des vallées étroites, coupées à pic.

Hydrographie

La province de Québec est baignée par la mer sur une étendue de 825 milles de rivages qui appartiennent à l'océan Atlantique. Sur nos côtes, cet océan prend différentes dénominations : de l'anse au Sablon à la pointe des Monts, au nord, et de l'anse au Four au cap Gaspé, au sud, on l'appelle golfe Saint-Laurent; l'enfoncement compris entre le cap Gaspé et la pointe Saint-Pierre est désigné sous le nom de baie de Gaspé ; de la pointe Saint-Pierre à la pointe au Maquereau, c'est encore le golfe Saint-Laurent ; enfin de la pointe au Maquereau à l'estuaire de la rivière Restigouche, on lui donne le nom de baie des Chaleurs.

A proprement dire, la province entière, dans ses limites actuelles, n'est qu'un grand bassin dont les eaux s'écoulent dans le Saint-Laurent. A part les rivières du versant méridional du plateau de la Gaspésie, qui se jettent dans la baie des Chaleurs, et celles de l'étroit versant contigu à la frontière du Nouveau-Brunswich et de l'Etat du Maine, qui écoulent leurs eaux dans la même baie par la rivière Restigouche, et dans la baie de Fundy par la rivière Saint-Jean, toutes les autres rivières prennent leurs eaux dans les deux chaînes de montagnes encaissant la province dans toute sa longueur et les apportent au Saint-Laurent, qui les déverse dans la mer. Le Saint-Laurent est l'artère principale de cet immense réseau fluvial. Dans la province de Québec, sa longueur totale, en y comprenant le golfe, est de 1,046 milles, 1,684 kilomètres, entre le détroit de Belle-Isle et Saint-Regis, ou de 605 milles, 974 kilomètres, entre Saint-Régis et la Pointe-des-Monts, en faisant abstraction du golfe. La surface des eaux comprises entre ces deux localités forme une étendue de 5,054 milles carrés, ou 1,298,594 hectares en superficie.

La marée se fait sentir dans le fleuve jusqu'à Trois-Rivières, à 900 milles, 1,449 kilomètres, du détroit de Belle-Isle. A Québec, le reflux s'élève à 3.35 mètres dans les petites et 5.60 dans les grandes marées d'équinoxe. L'eau du fleuve commence à être saumâtre à Saint-Thomas, environ cinquante-huit kilomètres en aval de Québec ; et à Kamouraska, soixante-quatre kilomètres plus bas que Saint-Thomas, c'est de l'eau de mer dans toute la force du terme, à tel point que sous la domination française, on fabriquait à cet endroit du sel avec l'eau du Saint-Laurent, qu'on faisait évaporer. McTaggart, un ingénieur anglais, a calculé que ce fleuve déverse chaque année dans l'océan 16,678,883,260,000 litres d'eau douce, ce qui donne une moyenne de 45,692,803,457 litres par jour, 1,903,866,810 par heure et 63,462,227 par minute.

Les principales rivières qui débouchent dans le Saint-Laurent, du côté nord, sont :

	Longueur		*Longueur*
Outaouais	615 milles	Betsiamites	112 milles
L'Assomption	70 "	Outardes	234 "
Saint-Maurice	280 "	Manicouagan	224 "
Batiscan	93 "	Pentecôte	75 "
Jacques-Cartier	90 "	Moisic	140 "
Sainte-Anne	60 "	Saint-Jean	150 "
Montmorency	55 "	Natasquan	150 "
Malbaie	80 "	Mécatina	150 "
Saguenay	110 "	St-Paul ou des Esquimaux	100 "
Portneuf	80 "		
Sault-au-Cochon	100 "		2,948 "

Les trois principales de ces rivières—l'Outaouais, le Saint-Maurice et le Saguenay—reçoivent aussi les eaux d'un grand nombre de tributaires considérables. En voici l'indication :

Tributaires de l'Outaouais

Rivière du Moine	80 milles.	Rivière Petite-Nation	50 miles
" Noire	115 "	" Rouge	120 "
" Coulonge	150 "	" du Nord	60 "
" Gatineau	250 "	"	
" Du Lièvre	170 "	"	995 "

La partie du bassin de l'Outaouais comprise dans la province de Québec forme une étendue d'environ 40,130 milles, ou 105,938 kilomètres en superficie.

Tributaires du Saint-Maurice

Mékinac	30 miles	Shawinigan	35 miles
Bostonnais (petite)	37 "	Matawin	120 "
Bostonnais (grande)	90 "	Au Rat	25 "
Croche	65 "	Vermillion	100 "

Trenche	102	"	Flamand	25	"
Pierriche	22	"	Manouan	77	"
Pierriche (grande)	25	"	Au Ruban	30	"
Windigo	30	"			
				813	"

Le bassin égoutté par le Saint-Maurice et ses tributaires a une superficie d'environ 17,030 milles, ou 44,107 kilomètres carrés, c'est à-dire qu'elle excède de 14,752 kilomètres celle de la Belgique, de 11,248 kilomètres celle des Pays-Bas, de 9,346 kilomètres celle du Wurtemberg et de Bade collectivement, et de 5,870 kilomètres celle du Danemark.

Tributaires du Saguenay proprement dit

Rivière Ste-Marguerite	60	milles	Rivière Valin	100	milles
" Shipshaw	110	"	" Chicoutimi	55	"
				325	

Tributaires du lac Saint-Jean

Rivière Chamouchouan	150	milles	Rivière Metabetchouan	90	milles
" Mistassini	160	"			
" Péribonka	140	"			
				540	

Du côté sud, les principaux tributaires du Saint-Laurent sont les rivières suivantes :

Rivière Richelieu	72	milles	Rivière Ouelle	45	milles
" Yamaska	87	"	" du Loup	50	"
" St-François	85	"	" Trois-Pistoles	40	"
" Nicolet	80	"	" Rimouski	65	"
" Bécancour	75	"	" Madeleine	68	"
" Chaudière	110	"			
" Etchemin	55	"		882	
" du Sud	50	"			

Les rivières qui suivent écoulent leurs eaux dans la baie des Chaleurs :

Rivière York	63	milles.	Rivière Matapédia	60	milles.
" Bonaventure	75	"	" Restigouche	70	"
" Cascapédia	65	"			
				333	

En résumant toutes ces données, on trouve que la longueur collective des principales rivières de la province est de 7,306 milles.

Toutes ces rivières fournissent et constituent des moyens de transport de la plus grande utilité. Plusieurs sont navigables dans une grande partie de leurs cours, notamment le Saguenay, l'Outaouais, le Saint-Maurice, l'Yamaska et le Saint-François ; les autres servent à la flottaison des bois et rendent ainsi des plus faciles l'exploitation de notre immense domaine forestier. Ces rivières fournissent aussi à l'industrie manufacturière des pouvoirs d'eau d'une puissance presque sans limite et permettent d'établir dans toutes les

parties de la province des manufactures de toutes sortes, dont la force motrice ne coûte presque rien. Ces pouvoirs d'eau offrent surtout des avantages particuliers à la fabrication de la pulpe de bois. Il n'y a pas de pays au monde qui puisse procurer à cette industrie autant d'avantages que la province de Québec.

La longueur des principaux lacs est comme suit :

	Longueur		*Longueur*
Lac Matapedia	12 milles	Lac Wabaskoutyouk	20 milles
" Témiscouata	26 "	" Poisson-Blanc	15 "
" St-François	15 "	" Nemicachingue	15 "
" Memphremagog	22 "	" des Mâles	35 "
" Témiscamingue	40 "	" Edouard	15 "
" Keepawa	25 "	" Saint-Jean	27 "
" des Quinze	25 "	" Kenogami	18 "
" Mijizowaga	15 "	" Pamoucachiou	35 "
" Antiquas (gr)	25 "	" Pipmagan	32 "
" Victoria (gr)	20 "	" Pletipi	40 "
" Kakebonga	20 "	" Mooshaulagan	25 "
" Papenegenang	20 "	" Ishimaniconagan	30 "

Les lacs Mistassini et Abbitibi ne sont pas compris dans cette nomenclature, bien qu'ils appartiennent au territoire réclamé par la province. Ces deux lacs ont l'étendue que voici :

	Longueur	*Largeur*
Mistassini	100 milles	12 milles
Abbitibi	47 "	2 à 17 "

VIII

MINES ET MINÉRAUX

La province de Québec est riche en minéraux de tous les

Le *fer* se trouve dans presque toutes les parties de notre pays, mais principalement dans les terrains laurentiens, dont il est pour ainsi dire le minerai caractéristique. L'oxyde magnétique est le plus abondant de tous les minerais ferrugineux. Il y en a, dans le canton de Grenville, un lit de six à huit verges de largeur, d'environ 350 verges de longueur, et donnant à l'analyse 52.23 pour cent de fer métallique. D'autres gisements plus considérables, dont l'un a plus d'un demi-mille de longueur, se trouvent dans les cantons de Wentworth et Grandison. Mais le plus important est celui de Hull, où le minerai forme un lit de quatre-vingt-dix pieds d'épaisseur et donne à l'analyse jusqu'à 69.65 pour cent de métal pur. Il y a beaucoup d'oxide magnétique dans la région du Saint-Maurice, ainsi que dans les environs des lacs Némicachingue et Culotte, en approchant des sources de la rivière du Lièvre. Il y a sur les bords du grand lac Jacques-Cartier des gisements considérables de fer oxydulé, à l'état de sable magnétique, en quantité suffisante pour être suscep-

tible d'exploitation. Enfin, le fer oxydulé, sous forme de sable magnétique, se trouve en quantités illimitées sur les bords du Saint-Laurent, depuis Tadousac jusqu'à Natasquan et au delà, distance d'environ 400 milles. Ces dépôts recouvrent aussi, jusqu'à une trentaine de milles de la mer, les bords de plusieurs des grandes rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent, notamment la rivière Manicouagan. Le fer provenant de ces sables magnétiques est de qualité supérieure : des expériences faites en Angleterre constatent qu'il possède une force de tension plus grande que celle des fameux fers Lawmoor et qu'on peut le travailler facilement à froid comme à chaud. Le minerai magnétique est aussi disséminé dans certaines roches cristallines des Cantons de l'Est ; l'on a constaté son existence dans Sutton, comté de Brome, Leeds, comté de Mégantic et Saint-François, comté de Beauce.

La *limonite* existe en immenses quantités au nord du Saint-Laurent. Dans Kildare, il y a un dépôt couvrant une étendue de neuf milles en superficie et d'autres gisements considérables dans Sainte-Emélie et plusieurs autres localités. Mais les dépôts les plus riches se trouvent dans la région de Trois-Rivières, où ils sont exploités depuis 1737 par les forges de Saint-Maurice et plus récemment par celles de Radnor. Entre le Saint-Maurice et la rivière Batiscan, le minerai de fer limoneux couvre une étendue excédant six milles en superficie et atteignant une épaisseur de quatre à dix pouces. On a extrait 90 tonneaux de ce minerai d'un dépôt qui n'avait pas trois-quarts d'arpent en superficie.

Ce minerai donne un fer de qualité supérieure : à l'Exposition Internationale de 1867, MM. Larue & Cie, propriétaires des forges de Radnor, ont exposé des roues de waggons de chemins de fer, faites avec ce fer, et qui, après avoir parcouru 150,000 milles, paraissaient n'avoir subi aucune détérioration.

Le *fer titanique* se trouve en beaucoup d'endroits, notamment à Saint-Urbain, où il forme toute une montagne. Cette mine serait d'une richesse inépuisable, si l'on pouvait trouver le moyen de fondre le minerai plus facilement.

La *plombagine*, autre minerai caractéristique des formations laurentiennes, a été trouvée en plusieurs endroits, dans la région de l'Outaouais, notamment dans Buckingham, où elle a fait l'objet d'une certaine exploitation. Ce minerai occupe là une aire d'environ 8,000 acres en superficie.

L'*apatite*, ou *phosphate de chaux*, autre minerai des terrains laurentiens, occupe une aire d'environ 500,000 acres dans la vallée de la rivière du Lièvre, où l'extraction de ce minerai se fait par plusieurs compagnies et sur une grande échelle. En 1887, il a été exporté de la province de Québec, et provenant de ces mines, 22,070 tonneaux d'apatite, évalués à $390,526.

Le *mica* existe dans plusieurs parties de la province : les chasseurs et les explorateurs en ont trouvé des gisements qui paraissent susceptibles d'exploitation dans les vallées de plusieurs rivières, notamment celles du Saint-Maurice, de la grande Péribonka, au nord du lac Saint-Jean, et de la

grande Cascapédia, dans le comté de Bonaventure. Sir William Logan constate l'existence d'autres gisements dans Sutton, Bolton, l'île au Calumet, et surtout dans Grenville.

Dans notre province, les minéraux caractéristiques de la région des Apalaches, c'est-à-dire de la région montagneuse qui s'étend de la frontière du Vermont à Gaspé, sont l'or, le cuivre et l'amiante.

Les gisements aurifères de la Beauce et des comtés environnants, principalement Compton, occupent une aire d'environ 100,000 acres. On a aussi trouvé de l'or plus à l'est, dans la profondeur des comtés bornés au sud par la frontière du Maine. Il est incontestable que ces gisements sont très riches et produiraient beaucoup plus, s'ils étaient exploités au moyen de meilleurs procédés et par des compagnies capables de consacrer à cette exploitation tous les capitaux nécessaires. C'est l'opinion de M. Ells, de la commission géologique, lequel, après avoir fait une exploration complète de cette région en 1884 et 1885, déclare dans son rapport qu'on trouve de l'or dans presque toutes les rivières, et qn'en faisant les recherches voulues, on finirait par découvrir *in situ* le quartz contenant de l'or qui se trouve à l'état d'alluvion dans les fonds de rivières. Il constate aussi le fait important que les terrains aurifères des comtés de Beauce et de Compton appartiennent absolument aux mêmes formations géologiques que ceux de la Nouvelle-Ecosse.

Le *cuivre* a été trouvé dans beaucoup de localités, notamment à Upton, Acton, Harvey-Hills et Capelton. Les minerais de cuivre semblent être disséminés d'une manière générale dans tous les terrains du groupe de Québec et les membres de la commisson géologique ont exprimé l'opinion qu'on en trouvera jusque dans la Gaspésie. Ces minerais cuprifères contiennent presque tous de l'argent, qui se rencontre aussi dans les gisements de galène, à Saint-François, dans la Beauce, à Moulton-Hill, dans Compton, aux environs de Gaspé, à la baie Saint-Paul, ainsi qu'en plusieurs autres endroits.

L'*amiante* forme des mines considérables, exploitées sur une grande échelle, dans Coleraine, Thetford, Wolfestown et Danville. Toutes ces mines se trouvent dans la grande zone de serpentine, ou de roches volcaniques, qui s'étend avec certaines interruptions de la frontière du Vermont à Gaspé. Il y a dans la Gaspésie de grandes étendues de ces terrains volcaniques, où la serpentine se trouve en abondance, au point de former plusieurs montagnes, et partout, dans ces endroits, l'on a trouvé des indices d'amiante : des chasseurs en ont même apporté de très beaux spécimens.

Le *fer chromique*, autre minerai d'une grande valeur, se trouve invariablement dans le voisinage des gisements d'amiante. Les gisements de Bolton, Ham, Melbourne et du mont Albert, dans la Gaspésie, du lac Nicolet et de Wolfestown, sont assez considérables pour être susceptibles d'exploitation.

Les autres espèces minérales les plus importantes qui se trouvent dans la province sont les suivantes :

Nickel—sur les bords de la rivière l'Assomption, dans le 11e rang de la seigneurie d'Aillebout, à Bolton, Sutton, et surtout à Orford, où il a été l'objet d'une exploitation régulière.

Manganèse—à Stanstead, Bolton, Sutton, Cacouna, Sainte-Anne de la Pocatière et dans les minerais de fer du Saint-Maurice.

Antimoine—dans Ham-Sud, où il se trouve en quantité susceptible d'exploitation.

Arsenic—à Saint-François, comté de Beauce, Moulton-Hills, dans Compton, et Harvey-Hill, dans le comté de Mégantic.

Molybdène—à Saint-Jérome, Harvey-Hills, et surtout à la rivière Quetachoo, dans la baie des Manicouagan, où il se trouve en quantité susceptible d'exploitation, ce qui est très rare. Il est enfermé dans une veine de gneiss de six pouces de diamètre ; il forme des nodules de trois pouces et des plaques ayant jusqu'à douze pouces de largeur et d'un quart de pouce à un pouce d'épaisseur. Ce minéral est des plus rares et des plus précieux.

Ardoise—à Rockland, dans le canton de Melburne, et Danville, où ces carrières sont exploitées par deux compagnies qui font des affaires considérables.

Marbre—à Dudswell, où une carrière est exploitée par une compagnie de Sherbrooke. Ce marbre prend un très beau poli. Il y en a de plusieurs couleurs ; mais l'espèce la plus recherchée est le " noir et jaune," cette dernière couleur provenant de la dolomite que renferme la pierre. Il y a d'autres carrières de marbre dans plusieurs localités.

Ocres—dans plusieurs parties de la province, mais principalement aux environs de Trois-Rivières, à Sainte-Anne de Beaupré, et en immenses quantités sur la rive nord du Saint-Laurent, depuis le Saguenay en descendant.

Pétrole—Des indices de ce minéral ont été remarqués en plusieurs endroits du comté de Gaspé et actuellement une compagnie américaine pratique des forages pour découvrir les puits d'huile.

Les *gaz naturels* et les *eaux minérales* existent en abondance dans toute la vallée du Saint-Laurent, depuis Trois-Rivieres jusqu'au lac Champlain, région qui renferme aussi d'immenses tourbières, combustible d'une valeur réelle et même employé durant un certain temps par le Grand Tronc pour chauffer ses locomotives.

Granit—Il y a dans la région du lac Saint-Jean du granit rouge supérieur à celui d'Ecosse ; il prend un poli magnifique et peut s'extraire par pièces de n'importe quelles dimensions. Notre granit gris de Stanstead est déjà très employé dans les constructions de luxe ; il prend aussi un beau poli.

Serpentine—Dans les Cantons de l'Est et la région des monts Notre-Dame ce marbre forme des montagnes entières et se trouve en si grandes quantités qu'on pourrait l'employer, non-seulement comme pierre d'ornement, mais aussi comme pierre à bâtir.

D'après les données recueillies jusqu'à présent, on peut dire sans exagération que la province de Québec renferme 1,000,000 d'acres de terrains ferrifères, 500,000 acres de terrains à phosphate, 100,000 acres de terrains à amiante, au moins 50,000 acres de terrans cuprifères, 100,000 acres de terrains aurifères, et une dizaine de mille acres de terrains pétrolifères, ou environ 2,000,000 d'acres de terrains miniers, renfermant des gisements susceptibles d'exploitation.

IX

SOL

Au point de vue de la qualité du sol, notre province peut être divisée en trois régions distinctes : la région des Laurentides, la région des Cantons de l'Est et la vallée du Saint-Laurent proprement dite, que nos géologues ont appelée région de la Champagne.

Les couches dures des Laurentides sont coupées par de nombreuses bandes de calcaire cristallin, qui, par leur peu de dureté et leur décomposition, ont donné naissance à un grand nombre de vallées d'un sol fertile. Les versants des collines sont couverts d'une couche de terre végétale supportant une végétation apparemment abondante ; mais ce sol est en partie détruit par le feu, dans les défrichements, ce qui laisse le roc à nu. Dans les vallées des rivieres et les parties basses de ce grand plateau, il y a cependant des étendues considérables de bons terrains, composés d'un sol profond et recouverts de riches forêts. C'est là que se trouve la plus grande partie de notre domaine forestier, notamment ces superbes forêts de pins et d'épinettes qui alimentent le commerce d'exportation et fournissent à la province sa principale source de revenu, après le subside fédéral.

Les terrains des Cantons de l'Est comprennent toute la région montueuse qui s'étend de la frontière du Vermont à l'extrémité est de la province. Ces terrains, comme ceux des Laurentides, sont formés par des roches cristallines, mais plus molles et produisant par leur décomposition un sol beaucoup plus abondant—terre jaune un peu sablonneuse, des mieux appropriées au pâturage ainsi qu'à la culture du blé-d'Inde et des autres céréales. Dans la Gaspésie, les formations calcaires et dévoniennes, qui ont une très grande étendue, ont donné naissance à des terrains agricoles d'une grande richesse. Les forêts de cette région renferment beaucoup de bois franc, qui fait presque défaut dans beaucoup de parties des Laurentides.

La grande plaine du Saint-Laurent repose sur des couches de roches siluriennes et dévoniennes, non altérées, composées de grès, de calcaires et de schistes. Ces couches sont planes, recouvertes par des lits de glaise, parfois interstratifiées de sable et de gravier. Ces strates superficielles, qui atteignent souvent une épaisseur de plusieurs centaines de pieds, sont en grande partie d'origine marine et datent de l'époque où toute cette région était submergée par l'océan.

Elles se composent de glaises fortes et compactes qui, dans les terrains nouvellement défrichés, sont recouvertes en beaucoup d'endroits d'une épaisse couche de terreau végétal. Les parties avoisinant la région des Cantons de l'Est, et principalement celle des Laurentides, sont recouvertes de dépôts sablonneux, principalement aux environs de Berthier et de Trois-Rivières ; mais la partie centrale, qui forme de beaucoup la plus grande étendue, se compose d'une glaise bleue, tenace, plus ou moins calcaire, d'une grande épaisseur,

constituant un sol riche, produisant en abondance des récoltes de toutes sortes, particulièrement adapté à la culture du blé. Ces bonnes terres, dont la fertilité est proverbiale, ont été épuisées par un excès de culture contraire aux principes élémentaires de l'art agricole ; on les a constamment ensemencées, sans recourir à la jachère, à la rotation des récoltes, aux labours profonds et aux engrais, pour refaire leur fertilité ; mais avec une culture intelligente, de l'engrais et du repos, elles reprennent bien vite leurs qualités naturelles, ainsi que le prouvent les améliorations qui se voient depuis un certain nombre d'années, principalement aux environs de Montréal et de Saint-Hyacinthe.

L'immense région du lac Saint-Jean possède dans sa plus grande partie un sol absolument semblable—et aussi riche—à celui de la vallée du Saint-Laurent, composé de glaise et également propre à la culture du blé.

X

TERRES ARABLES ET FORÊTS

Nous avons vu plus haut que l'étendue des terres comprises dans les limites actuelles de la province de Québec est de 120,764,651 acres carrés. En retranchant de ce chiffre les 10,678,931 acres compris dans les seigneuries et les 11,744,599 acres concédés en tenure libre, on trouve que les terrains disponibles formant le domaine public ont une aire de 98,341,121 acres. On estime que ce domaine renferme au moins 20,000,000 d'acres de bonnes terres arables. En supposant une étendue de cent acres par chaque famille de cultivateurs, ces bonnes terres représentent une aire suffisante pour faire vivre une population agricole d un million d'âmes, en calculant cinq personnes par famille.

Le domaine forestier actuellement sous licence pour la coupe du bois comprend une aire de 47,037 milles carrés et il reste une étendue disponible de 68,136 milles en superficie. Les principales essences ligneuses de la région sous licence varient un peu, pour la quantité, dans les différentes parties du territoire.

Dans la région de l'Outaouais, comprenant 25,616 milles carrés, les bois les plus répandus sont le pin blanc et le pin rouge. Viennent ensuite l'épinette grise et noire, l épinette rouge ou tamarac, le cèdre, le sapin, le frêne, le merisier rouge, le bouleau, l'érable, l'orme et le tilleul, ou bois blanc. Il y a aussi un peu de pruche dans quelques parties du territoire du bas Outaouais.

Dans la région du Saint-Maurice, comprenant 8,699 milles en superficie, le pin et l'épinette se trouvent à peu près en égale quantité. Il y a aussi de la pruche.

Dans les autres régions, formant une étendue de 12,722 milles carrés, le pin ne se trouve plus en abondance ; les essences dominantes sont l'épinette, le cèdre, le cyprès, la pruche, le merisier rouge, le bouleau et l'érable.

Quant au domaine forestier actuellement disponible, il est assez difficile de préciser l'abondance relative des essences ligneuses composant ces forêts,

Cependant les explorations, isolées et incomplètes, qui ont été faites dans ces régions, établissent qu'il reste encore quelques milliers de milles, aux sources de l'Outaouais, où se trouvent le pin rouge et le pin blanc. Partout ailleurs, le pin ne se rencontre que rarement ; les forêts se composent d'épinette grise, d'épinette noire, d'épinette rouge, de sapin, de cyprès et de cèdre.

Ces chiffres s'appliquent aux forêts comprises dans les limites actuelles de la province. Le territoire additionnel que nous réclamons forme une étendue de 116,531 milles, dont les trois-quarts sont en forêts. Les explorations de la commission géologique, dans la région du lac et de la rivière Abbitibi, constatent qu'il y a là du pin et beaucoup d'épinette susceptible d'exploitation. Comme cette région de l'Abitibi est passablement étendue, elle offrira probablement à l'industrie forestière un vaste champ d'exploitation.

Du 1er juillet 1867 au 1er juillet 1888, le revenu des forêts s'est élevé à $10,602,201.48. Il a été de $786,771.64 pour l'exercice finissant le 30 juin dernier et les officiers du département des terres sont d'opinion qu'il se maintiendra probablement à ce chiffre durant encore une douzaine d'années.

XI

FLORE

Le flore de la province de Québec se compose d'à peu près toutes les espèces communes aux climats de la zone tempérée. Notre flore sylvestre comprend les essences forestières suivantes, qui sont indigènes :

Noms français	*Noms vulgaires*	*Noms techniques*
1. Bouleau à feuilles de peuplier	Bouleau rouge	Betula populifolia
2. Bouleau à papier	Bouleau à canot	Betula papyrifera
3. Bouleau élancé	Bouleau blc—merisier blc.	Betula excelsa
4. Bouleau-merisier	Merisier rouge	Betula lenta
5. Bouleau noir	Bouleau noir	Betula nigra
6. Caryer amer	Noyer dur	Carya amara
7. Caryer blanc	Noyer tendre	Carya alba
8. Caryer tomenteux	Noix blanche	Carya tomentosa
9. Charme d'Amérique	Charme	Carpinus americana
10. Chêne blanc.	Chêne blanc	Quercus alba
11. Chêne etoilé	Chêne gris	Quercus stellata
12. Chêne rouge	Chêne rouge	Quercus rubra
13. Chicot du Canada	Bon duc—Chicot	Gymnocladus canadensis
14. Epinette blanche	Petite épinette	Abies alba
15. Epinette de Norwège	Epinette de Norvège	Abies excelsa
16. Epinette noire	Epinette jaune ou grosse épinette	Abies nigra
17. Erable à épis	Erable bâtard	Acer spicatum
18. Erable à fruits laineux	Erable blanc	Acer dasycarpum
19. Erable à sucre	Erable à sucre	Acer saccharinum
20. Erable jaspé	Bois barré	Acer pensylvanicum
21. Erable rouge	Plaine	Acer rubrum
22. Erable à feuilles de frêne	Erable à Giguères	Negundo fraxinifolium

Noms français	*Noms vulgaires*	*Noms techniques*
23. Frêne à feuilles de sureau	Frêne noir—Frêne gras	Fraxinus sambucifolia
24. Frêne d'Amérique	Frêne blanc	Fraxinus americana
25. Frêne pubescent	Frêne rouge	Fraxinus pubescens
26. Hêtre commun	Hêtre	Fagus sylvatica
27. Melèze d'Amérique	Epinette rouge, tamarac	Laryx americana
28. Noyer cendré	Noyer tendre	Juglans cinerea
29. Orme d'Amérique	Orme blanc	Ulmus americana
30. Orme roux	Orme rouge	Ulmus fulva
31. Ostryer de Virginie	Bois dur—bois de fer	Ostrya virginica
32. Peuplier à grandes dents	Peuplier	Populus grandidentata
33. Peuplier baumier	Baumier	Populus balsamifera
34. Peuplier du Canada	Liard	Populus canadensis
35. Peuplier faux-tremble	Tremble	Populus tremuloides
36. Pin blanc du Canada	Pin blanc	Pinus strobus
37. Pin des rochers	Pin gris— cyprès	Pinus banksiana
38. Pin doux	Pin jaune	Pinus mitis
39. Pin rouge	Pin résineux	Pinus resinosa
30. Platane d'Occident	Platane de Virginie	Platanus occidentalis
41. Pruche du Canada	Pruche	Tsuga canadensis
42. Sapin beaumier	Sapin blanc	Abies balsamifera
43. Sapin d'Amérique	Sapin rouge	Abies americana
44. Saule blanc	Saule	Salix alba
45. Saule jaune	Saule jaune	Salix vitellina
46. Sorbier d'Amérique	Cormier—Maskouabina	Sorbus americana
47. Thuya d'Occident	Cèdre blanc	Thuya occidentalis
48. Tilleul d'Amérique	Bois blanc	Tilia americana

XII

FAUNE

A peu d'exceptions près, la faune de notre province comprend tous les animaux sauvages communs à la partie tempérée de l'Amérique du Nord. Le tableau suivant, tiré du recensement de 1871, indique les plus précieuses espèces de notre gibier à fourrure et les quantités abattues durant cette année là :

Rats-musqués	184,830	Orignaux, cariboux et chevreuils	6,740
Castors	36,148	Ours	1,181
Visons	19,072	Autres peaux	19,700
Martres	11,842	Loups morins	35,400
Renards	5,086		
Loutres	3,438		
			323,437

Le recensement de 1881 ne donne pas le nombre de peaux, mais porte à $ 163,310.00 la valeur des fourrures recuellies par nos chasseurs durant cette année-là. Les *Tableaux du Commerce et de la Navigation*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1887, constatent que durant cet exercice les exportations de fourrures de la province de Québec ont été comme suit :—

Fourrures non préparées	$638,525
" préparées	10,127
En tout	$648,652

Notre faune ne comprend aucun animal féroce ; l'ours est le plus redoutable, et l'on sait qu'en général, il n'est pas dangereux. Dans les reptiles, nous n'avons que l'inoffensive couleuvre. Ceux qui ont écrit qu'il y avait ici des serpents à sonnettes ont écrit des sornettes.

La liste de notre gibier à plume est abondante ; elle comprend la perdrix grise, la perdrix noire, la perdrix blanche, plusieurs variétés de canards sauvages, notamment l'eider, sur la rive nord du golfe Saint-Laurent, la sarcelle, l'outarde, l'oie sauvage, l'hirondelle de mer, la bécasse, la bécassine, l'aigle noire, l'aigle à tête blanche, le grand duc, le butor, le héron, et une foule d'autres oiseaux aquatiques. Le lac Saint-Pierre et ses environs sont renommés comme des localités incomparables pour la chasse au canard. Dans les bois, nous avons la chasse à la perdrix, dont il est tué chaque hiver, ou plutôt chaque automne, des quantités inombrables.

XIII

POISSONS

Notre golfe Saint-Laurant, nos milliers de lacs et nos rivières abondent en poissons de toutes sortes et des meilleures qualités. Nos pêcheries maritimes sont inépuisables : elles fournissent la morue, le hareng, le maquereau, le flétan et l'alose au commerce d'exportation, sans compter d'immenses quantités de poisson de moindre valeur, notamment le capelan, employé comme engrais par les cultivateurs des bords de la mer. Dans nos rivières, nous avons le saumon, la truite, le touradi, le doré, le bar, le brochet, le maskinongé, qui atteint jusqu'à cinq pieds de longueur, l'anguille, la perche, le poisson blanc, le wananiche, espèce de saumon d'eau douce, qui se trouve dans le haut du Saguenay et le lac Saint-Jean, et beaucoup d'autres poissons d'une moindre importance. En y comprenant le loup-marin et le marsouin, la valeur annuelle du produit de nos pêcheries maritimes est d'environ $ 1,500,000, et celle de nos pêcheries intérieures de près d'un demi-million. Nos rivières du bas du Saint-Laurent et celles de la baie des Chaleurs, surtout la grande rivière Cascapédia, n'ont pas d'égales pour la pêche du saumon, à la ligne. Elles fourmillent aussi de truites magnifiques, pesant jusqu'à cinq ou six livres. Ce superbe poisson se prend aussi en immenses quantités dans nos lacs, et la province de Québec est considérée avec raison, par tous les *sportsmen* des Etats-Unis et d'Angleterre, comme le plus beau pays de pêche qui existe dans le monde.

XIV

CLIMAT

Il suffit de connaître la position astronomique de la province de Québec, pour voir de suite qu'elle doit être classée dans la zône des climats tempérés. Les températures extrêmes oscillent entre 30° et même plus au-dessous de zéro et 90° au-dessus ; mais les variations moyennes ou ordinaires sont à peu près les mêmes que dans les pays de l'Europe qui se trouvent sous la même latitude, ainsi que le fait voir le tableau suivant :—

	Printemps	*Eté*	*Automne*	*Hiver*	*Année*
New-Carlisle	48° 2'	64° 7'	43° 2'	16° 9'	40° 70'
Carleton	48° 1'	62° 7'	39° 3'	15° 5'	35° 93'
Pointe-au-Père	42° 7'	54° 7'	38° 3'	14° 2'	34° 72'
Cap-Rosier	29° 7'	55° 6'	39° 3'	13° 4'	34° 50'
Québec	49° 1'	62° 2'	27° 5'	16° 3'	38° 78'
Montréal	54° 9'	65° 5'	30° 2'	21° 5'	43° 02'
Londres	47° 6'	61° 0'	50° 7'	39° 2'	49° 60'
Liverpool	46° 2'	57° 6'	49° 1'	40° 5'	48° 30'
Glasgow	45° 9'	60° 1'	49° 0'	39° 6'	48° 60'
Edimbourg	45° 0'	57° 1'	47° 9'	38° 4'	47° 10'
Paris	50° 6'	64° 5'	52° 2'	37° 8'	51° 30'
Berlin	47° 4'	64° 5'	49° 2'	31° 4'	48° 10'
Saint-Petersbourg	35° 9'	60° 6'	40° 3'	18° 1'	38° 70'

Pour les six localités de la province de Québec, la température moyenne du printemps est de 45° 45' et de 45° 71' pour les sept villes d'Europe Pour l'été, on trouve une moyenne de 60° 9' pour notre province, et de 60° 8' pour les villes européennnes, d'où il suit qu'à une différence de 0° 26' en moins pour le printemps et de 0° 1' pour l'été, la température moyenne de ces deux saisons est la même dans la province de Québec que dans les parties les plus peuplées et les plus avancées de l'Europe. Notre température d'automne est de 12° moins élevée, celle de l'hiver de 18° 7' plus basse, avec une différence en plus de 9° 44' en faveur des pays d'Europe, pour toute l'année.

Ajoutons que la période exempte de gelées est bien plus longue qu'il ne faut pour permettre à toutes les céréales d'atteindre leur pleine maturité, ainsi que le font voir les chiffres suivants, tirés du *Rapport du Bureau de Météorologie du Canada pour* 1882 :

	Dernière gelée le printemps	*Première gelée l'automne*	*Intervalle sans gelée*
New-Carlisle	19 mai, 28° 1'	2 oct. 31° 1'	135 jours
Carleton	14 " 24° 0'	29 sept. 29° 5'	138 "
Pointe-au-Père	19 " 30° 0'	25 oct. 31° 3'	159 "
Québec	15 " 32° 0'	14 oct. 31° 0'	152 "
Montréal	1 " 22° 9'	20 oct. 31° 3'	172 "

On a généralement des idées passablement erronées sur la rigueur de nos hivers. Jugeant de la température exclusivement par les indications thermométriques, les écrivains européens qui n'ont fait que passer dans notre

pays sont arrivés à des conclusions très fausses. Il est bien vrai que durant l'hiver, le mercure descend plus bas dans notre province qu'en Angleterre, par exemple ; mais comme chez nous le ciel est toujours clair l'air pur et sec, dans nos plus basses températures le froid est moins pénétrant, fait moins souffrir que dans les climats plus humides de l'Europe, notamment en Angleterre. C'est là le témoignage de tous les Anglais qui ont vécu longtemps dans notre pays et en ont étudié le climat avec le plus grand soin, entre autres Anderson, Gray et Lambert.

D'ailleurs, nos hivers ont le double avantage de nous procurer les meilleurs chemins possibles pour les travaux dans la forêt, dont l'exploitation constitue la partie la plus importante de notre industrie *extractive*, et de préparer admirablement la terre pour les semailles. Sous l'action de la gelée, le sol se pulvérise, devient extrêmement friable, et il suffit du moindre hersage pour transformer les guérêts en un véritable terreau de jardin. Tout en nous procurant d'excellents chemins pour les gros transports, la neige protège l'herbe des prés contre les gelées, qui ne l'attaquent nullement dans les circonstances ordinaires

Notre température d'été est splendide, surtout dans les régions du bas du fleuve Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs. A cette saison, nos magnifiques places d'eau sont fréquentées par des milliers de personnes, venant de toutes les parties des Etats-Unis et des provinces de l'ouest du Canada, dont un grand nombre se sont construit des villas dans nos stations balnéaires.

Enfin, il est constaté par la statistique vitale et par les compagnies d'assurance sur la vie, que la province de Québec jouit du climat le plus salubre, le plus propre à entretenir l'énergie vitale comme à favoriser la longévité. Ici les maladies endémiques sont absolument inconnues et dans la plupart de nos campagnes, les médecins feraient difficilement leurs frais de vie, si leur sort n'était pas un peu amélioré par d'autres occupations lucratives.

XV

POPULATION

En 1881, la population de notre province, telle que constatée par le recensement, était de 1,359,027 âmes et répartie de la manière suivante entre les différentes nationalités :

Français	1,073,820	Ecossais	54,923
Irlandais	123,749	Allemands	8,943
Anglais	81,515	Autres	16,077

Cela donne pour les différentes nationalités les proportions suivantes :

Races	*Nombre*	*Proportion*	
Français	1,073,820	79.02o/o	du total
Irlandais	123,749	9.11o/o	"
Anglais	81,515	6.01o/o	"
Ecossais	54,293	4.01o/o	"
Autre races	25,020	1.85o/o	"

En supposant que durant la présente décade l'augmentation se continue, dans la même proportion pour chaque race, on arrive au résultat que voici :

Races	*Nombre en* 1881	*Augmentation*	*Nombre en* 891
Français.....	1,073,820	166,334	1,240,154
Irlandais.....	123,749	0	123,749
Anglais.....	81,515	4,899	86,414
Ecossais.....	54,923	2,202	57,125
Autres races.....	25,020	462	25,482
	1,359,027	173,897	1,532,924

La proportion de chaque race serait alors comme suit en 1891 : Français, 80 90o/o ; Irlandais, 8.08o/o ; Anglais, 5.64o/o ; Ecossais, 3.72o/o ; autres races, 1.66o/o.

Quand on se rappelle que lors de la cession du Canada à la Grande-Bretagne, en 1763, la population française comptait au plus 70,000 âmes, on ne peut s'empêcher d'être frappé du développement prodigieux que notre race a pris durant ces cent vingt-cinq ans. Le taux de l'augmentation excède 1,434 pour cent, ou plus de 14 pour 1. En prenant ce taux pour base de calcul, on arrive à la conclusion que dans cinquante ans, la population française de la province de Québec sera d'environ neuf millions, s'il ne se présente pas de circonstance extraordinaire pour ralentir cette progression. Cela dépendra de l'élan donné à la colonisation, car nous sommes avant tout un peuple colonisateur et agriculteur. C'est en nous adonnant surtout à l'agriculture que nous avons conservé dans le passé, et que nous conserverons dans l'avenir, ces habitudes de frugalité, cette pureté de mœurs, cette force physique et morale qui distinguent notre race à un si haut dégré. Aux autres, et à quelques-uns des nôtres, par exception, la pratique des arts industriels et des opérations mercantiles ; à nous le défrichement, l'agriculture, la possession et l'exploitation de ce sol chéri que nous avons conquis à la civilisation.

Mais les chiffres relatifs à la province de Québec sont loin de donner une idée juste de l'expansion qu'a prise la petite colonie française qui vint se fixer au commencement du XVIIIe siècle sur les rivages de l'Acadie et les bords du Saint-Laurent. Les Canadiens-français se sont répandus de notre province dans celles de l'Ouest ; ils forment des groupes considérables dans la province d'Ontario ; il y a un bon nombre de canadiens et de métis français dans Manitoba, dans le Territoires du Nord-Ouest et dans la Colombie Anglaise, sans compter ceux des Etats-Unis, qui nombrent plus d'un million, en sorte que les descendants des 75,000 français, ou environ, qu'il y avait dans la Nouvelle-France et dans l'Acadie en 1760, forment aujourd'hui une population excédant 2,500,000 âmes.

Dans les trois plus grandes provinces de la Confédération Canadienne, la population française accuse l'augmentation suivante, pour la décade finissant en 1881 :

	1871	1881	*Augmentation*
Ontario	75,383	102,743	27,356
Nouveau-Brunswick	44,907	56,625	11,718
Nouvelle Ecosse	32,833	41,219	8,386
	153,123	200,587	47,464

En prenant comme base de calcul, pour la décade en cours, le percentage qu'accuse la décade précédente, on forme le tableau suivant ;

	o/o	*Augmentation*	*Pop. en* 1891
Ontario	36.29	37,285	140,028
Nouveau-Brunswich	21.11	14,773	71,398
Nouvelle-Ecosse	25.54	10,525	51,746
		52,585	263,172

Les recensements antérieurs à celui de 1881 ne font pas connaître la population française de l'Ile du Prince-Edouard ; mais en supposant une augmentation de 25 o/o pour la présente décade, on a :

Population française en 1881	10,751
Population française en 1891	13,438

Le recensement fait au Manitoba en 1885 accuse une diminution dans la population française, qui n'est portée qu'à 9,821, au lieu de 9,949, d'après le recensement de 1881. Ce dernier recensement donne aux Territoires du Nord-Ouest et à la Colombie Anglaise une population française de 3,812, que l'augmentation durant la décade en cours devra porter à 5,000 en 1891.

En résumant toutes ces données, on trouve que la population française du Canada, en dehors de notre province, sera probablement comme suit en 1891 : Ontario, 140,028 ; Nouveau-Brunswick, 71,398 ; Nouvelle-Ecosse, 51,746 ; Ile du Prince-Edouard, 13,438 ; Manitoba, 6,821 ; Territoires du Nord-Ouest et Colombie Anglaise, 5,000, faisant en tout 288,431.

Quant à la population canadienne-française des Etats-Unis, les recherches les plus conscienscieuses mènent à la conclusion qu'elle doit atteindre 1,000,000. C'est à peu près le chiffre établi par l'abbé Druon, il y a une quinzaine d'années ; il s'est produit depuis une forte augmentation, de sorte que le chiffre donné plus haut ne saurait être taxé d'exagération.

De tout ce qui précède, il résulte que la population canadienne-française du Canada et des Etas-Unis atteindra probablement les chiffres suivants en 1891 :

En Canada :

Dans la province de Québec	1,240,154	
Dans les autres provinces	288,431	
		1,528,585
Aux Etats-Unis		1,000,000
		2,528,585

Si la population canadienne-française des Etats-Unis et des autres provinces

du Canada progresse dans la proportion que nous avons indiquée plus haut pour celle de Québec, dans cinquante ans, il y aura dans les doux pays de quinze à dix-huit millions de Canadiens-français.

Le recensement de 1881 donne l'énumération suivante des différentes croyances religieuses dans notre province : catholiques, 1,170,718 ; anglicans, 68,797 ; presbytériens, 50,287 ; méthodistes, 39,221 ; baptistes, 8,843 ; autres dénominations, 21,151. De 1871 à 1881, la population catholique s'est accrue de 150,868, ou 14.79o/o. En supposant que la progression continue dans la même proportion, la présente décade donnera une augmentation de 173,149, ce qui portera le nombre des catholiques, en 1891, à 1,343,867, ou 87.67 o/o de la population totale, ne laissant que 12.33 o/o pour la population protestante et les autres dénominations religieuses.

Au point de vue des occupations, le recensement de 1881 groupe ainsi notre population :

Classe agricole.....	201,963	ou 48.68o/o
" industrielle.....	81,643	" 19.67o/o
" commerciale.....	34,346	" 8.27o/o
" domestique.....	24,279	" 5.85o/o
Non classifiés.....	72,635	" 17.50o/o

Comme on le voit, la classe agricole constitue presque la moitié de la population

Le dernier recensement assigne aux vingt-cinq villes qu'il y avait alors dans la province la population suivante : Montréal, 175,182 ; Québec, 62,446 ; Lévis, 12,175 ; Trois-Rivières, 9,296 ; Sherbrooke, 7,222 ; Hull, 6,890 ; Sorel 5,791 ; Saint-Hyacinthe, 5,321 ; Saint-Jean, 4,314 ; Valleyfield, 3,906 ; Nicolet 3,764 ; Joliette, 3,268 ; Lachine, 2,406 ; Longueuil, 2,335 ; Fraserville, 2,291 ; Saint-Jérôme, 2,032 ; Chicoutimi, 1,935 ; Farnham, 1,880 ; Iberville, 1,847 ; Beauharnois, 1,499 ; Rimouski, 1,417 ; Terrebonne, 1,398 ; Louiseville, 1,381, L'Assomption, 1,313 ; Berthier, 1,039, ce qui donne pour la population urbaine un total de 322,348 ou 23.71o/o, et laisse pour la population rurale 1,036,679, ou 76.29 o/o.

La population de Montréal, telle que donnée plus haut, comprend celle des petites paroisses et des villages suburbains qui, quant aux affaires commerciales, forment virtuellement partie de la cité. Pour la même raison, la population des villages Bienville et Lauzon est ajoutée à celle de Lévis, dont ces villages forment commmercialement partie.

De 1871 à 1881, la population de Montréal a augmenté de 31.3o/o. Si l'augmentation se contiuue dans la même proportion, elle sera de 44,053 pour la présente décade, ce qui portera le chiffre de la population à 184,000, lors du prochain recensement, en 1891. La population des villages suburbains était de 34,435 en 1881 ; si elle augmente de 25o/o durant la décade en cours, elle atteindra 43,043 en 1891, ce qui portera la population de Montréal, y compris ces villages aujourd'hui presque tous annexées, à 227,843.

XVI

INDUSTRIE AGRICOLE

La culture du sol occupe de beaucoup plus la grande partie de notre population. Cette industrie, lors du recensement de 1881, s'exerçait sur un territoire de 4,147,984 acres en grande culture, 2,207,422 acres en pâturages et 54,858 acres en jardins et vergers, formant une étendue collective, en exploitation, de 6,410,264 acres, ou environ le vingtième de l'étendue totale des terres comprises dans la province de Québec. Le rendement des céréales a été comme suit en 1881 :—

Grains	*Minots*	*Valeur*
Avoine	19,990,205 à 40c	$7,996,082.00
Pois et fèves	4,170,456 " 80c	3,336,300.80
Sarrasin	2,041,670 " 60c	1,225,002.00
Blé	2,019,004 " $1	2,019,004.00
Orge	1,751,539 " 70c	1,226.077 30
Maïs	888,169 " 60c	532,901.40
Seigle	430,242 " 75c	322,681.50
	31,291,285	$16,658,109.00
Les prairies ont donné en 1881 :		
Tonneaux de foin	1,612,104 à $6.00	$9,672,624.00
Minots de graine de foin	119,306 à $1.50	178,959.00
		$9,851,583 00
Les plantes-racines ont produit en 1881 :		
Pommes de terres	14,873,287 à 25c	$3,718,321.75
Navets	1,572,476 à 20c	314,495.10
Autres racines	2,050,904 à 30c	615,271.20
		$4,648,088.15
La récolte du lin a donné la même année :		
Livres du lin et chanvre	865,340 à 05c	$43,267.00
Minots de graine de lin	65,995 " $1.00	65,995.00
		$109,262.00
Pour le produit des jardins et vergers, nous trouvons :		
Minots de pommes	777,557 à $1.00	$777,557.00
" d'autres fruits	155,543 " 1.00	155,543.00
Livres de tabac	2,365,581 " 0.10	235,658.10
" de houblon	218,542 " 0.05	10,927.10
		$1,179,685.20

Les animaux tués ou vendus et les produits des animaux sont indiqués par les chiffres suivants pour l'année en question :

Bêtes à cornes	160,207 à $30.00	4,806,210.00
Moutons	436,336 " 2.50	1,090,840.00
Cochons	333,159 " 10.00	3,331,590.00
	929,702	$9,228,640.00

Livres de laine.....	2,730,446 à 20c	546,109.20
" de miel.....	559,024 à 10c	55,902.40
" de beurre.....	30,630,397 à 15c	4,594,559.55
" de beurre produit dans les beurreries.....		341,478.00
" de fromage.....	559,278 à 10c	55,927.80
" de fromage de fromageries		5,464,454.00
		$20,487,070.95

Les chiffres donnés plus haut font voir l'importance de notre industrie laitière, dont les produits se sont élevés en 1881 à $10,456,419.35, c'est-à-dire $4,936,037.55 pour le beurre et $5,520,381.80 pour le fromage. Le capital engagé dans les beurreries était de $97,027 et le nombre de personnes employées, de 151. Les fromageries employaient 2,003 personnes et représentaient un capital engagé de $1,021,435. Notre fromage est de qualité supérieure et très recherché sur les marchés anglais, où il commande les plus hauts prix.

L'industrie domestique accuse pour produits, en 1881 :

Verges d'étoffe et de flanelle.....	2,958,180 à 50c	$1,479,090.00
" de toile.....	1,130,301 " 20c	226,060.20
	4,088,481	1,706,050.20
Livres de sucre d'érable.....	15,687,835 à 10c	1,568,783.50
		$3,274,833.70

La valeur des produits de l'industrie agricole se résume dans les chiffres qui suivent, toujours pour l'année 1881 :

Produits des céréales.....	$16,658,109.00
" " prairies.....	9,851,583.00
" " plantes-racines.....	4,648,088.15
" du lin	109,262.00
" des jardins et vergers.....	1,179,685.20
" " animaux et leurs produits.....	20,487.070.95
" de l'industrie domestique.....	3,274,833.70
Valeur total.....	$56,208,632.00

Aujourd'hui, la valeur annuelle des produits de l'industrie agricole doit être d'une soixantaine de millions.

Il est assez difficile d'indiquer d'une mani ère précise la valeur de la pro priété agricole—mobilière et foncière—attendu que le recensement ne donne presque pas de renseignements sur ce point ; mais en procédant par approximation, on peut arriver à se former une certaine idée de son importance.

D'après les rapports municipaux pour 1886, la valeur de la propriété foncière dans les municipalités rurales est de $181,559,993.00.

Quant au bétail, le recensement de 1881 donne les chiffres suivants, auxquels nous ajoutons, comme pour les produits agricoles, la valeur par estimation d'après les prix courants :

Chevaux	225,006 at	$75.00	$16,875,450.00
Poulins	48,846 "	30.00	1,465,380.00
Bœufs de travail	49,237 "	20.00	984,740.00
Vaches laitières	490,977 "	20.00	9,819,540.00
Autres bêtes bovines	409,119 "	10.00	4,091,190.00
Moutons	889,833 "	2.00	1,779,666.00
Cochons	329,199 "	5.00	1,645,995.00
	2,442,217		$36,661,961.00

L'outillage de culture, qui n'est pas mentionné dans le recensement de 1881, est énuméré comme suit dans celui de 1871 :

Voitures légères	240,018 à	$30.00	$7,200,540.00
" de transport	404,966 "	15.00	6,074,490.00
Charrues, herses et cultivateurs	206,663 "	10.00	2,066,630.00
Moissonneuses et faucheuses	5,149 "	100.00	5,114,900.00
Rateaux à cheval	10,401 "	20.00	208,020.00
Batteuses	15,476 "	150.00	2,121,400 09
Cribles	37,262 "	10.00	372,620.00
			$23,158,600.00

On peut ajouter au moins $7,000,000 pour l'augmentation qui s'est produite depuis 1871 et la valeur des autres parties de l'outillage agricole qui ne sont pas comprises dans cette énumération, ce qui en porte le montant total à $30,158,600.00.

La valeur de la propriété employée par l'industrie agricole, comme moyen de production, est donc à peu près comme suit :

Propriété foncière	$181,559,993.00
Bétail	36,661,961.00
Voitures et intruments aratoires	30,158,600.00
Total	$248,380,554.00

XVII

INDUSTRIE FORESTIERE

Après l'agriculture, c'est l'industrie extractive la plus importante de notre province. Le recensement de 1881 nous donne sur cette industrie les renseignements qui suivent :

Nombre de moulins à scies	1,729
" de personnes employées dans ces moulins	12,461
Salaires annuels	$ 2,287,291
Valeur annuelle des matières premières	$ 5,101,884
" " des produits	$10,542,649
Moulins à bardeaux	377
Nombre de personnes employées	868
Salaires annuels	$ 33,393
Valeur annuelle des matières premières	$ 60,665
Valeur annuellle des produits	$ 128,718

La valeur annuelle des bois de sciage et du bardeau forme un total de $10,671,357. Les salaires annuels des personnes employées dans ces moulins s'élèvent à $5,135,277. A la valeur des bois de sciage, telle que donnée plus haut, il faut ajouter celle des bois livrés à la consommation et au commerce d'exportation, en grumes, en charpente ou bois équarri, en traverses de chemin de fer, en bois d'œuvre pour la construction des navires, la carrosserie, la tonnellerie et plusieurs autres industries, qui portent la valeur des produits forestiers à plus de $20,000,000 par année. Les salaires et le nombre des hommes employés dans la forêt pour abattre et préparer le bois sont aussi considérables que ceux de la main d'œuvre employée dans les moulins, ce qui porte à environ 25,000 le nombre des personnes occupées dans l'industrie forestière, et à plus de $4,500,000 le montant de leurs salaires annuels.

De 1867 à 1887 inclusivement, les forêts de l'Etat ont fourni au commerce les quantités suivantes des différents bois :

Billots de sciage

Pin	38,373,604	
Epinette et bois franc	17,410,683	
		55,784,287
Planche de pin, pieds		684,559
" d'épinette et de bois francs, pieds		19,149,333

Bois équarris

Pin blanc et pin rouge, pieds cubiques	64,874,150
Merisier, orme et érable, pieds cubiques	4,734,227

Bois ronds

Petite épinette rouge, épinette blanche, pin, bois d'estacades, etc., pieds linéaires	10,798,237
Courbes, genoux, piquets, traverses le chemin de fer, etc., nombre	3,008,388
Bois de chauffages, bois à lattes, écorce de pruche, etc., cordes	159,415

Ces chiffres peuvent donner une idée de la richesse de nos forêts et de l'importance de notre industrie forestière ; pourtant ils ne comprennent pas les bois provenant des forêts appartenant à des particuliers, qui fournissent aussi des quantités considérable au commerce et à la consommation locale.

XVIII

INDUSTRIE MINIÈRE

Il n'existe malheureusement aucune statistique précise sur cette industrie. Tous les renseignements que nous avons se trouvent dans les *Tableaux du Commerce et de la navigation,* qui n'indiquent pas exactement la provenance des minéraux exportés.

Amiante—En 1886, ily avait huit mines d'amiante en exploitation à Thetford : celles de la Boston Asbestos and Paking Company, de King Frères, de Irvine, Johnson & Cie, et de Ross, Ward & Cie ; au Lac-Noir, celles de M. Frechette, de la Scottish Canadian Co et de l'Anglo-Canadian Co ; à Belmina, dans Wolfestown, celle de M. John Bell, de Londres.

Nos mines d'amiante ont été découvertes en 1878 et de cette époque au trente juin 1886, elles ont fourni à l'exportation 10,024½ tonneaux de ce minerai, valant $624,489. Les frais d'extraction sont de $20 à $25 par tonneau et représentent à peu près exclusivement le coût de la main d'œuvre, d'où il résulte que l'exploitation de ces mines a fait gagner aux ouvriers qu'elle emploie environ $220,000 en huit ans, laissant plus de $400,000 aux propriétaires. Pour 1886, la production de ces mines a été de 3,458 tonneaux, valant $206,251.

Cuivre–Les seules mines actuellement en exploitation sont les mines Albert et Crown, à Capeltown, près de Sherbrooke, et celles de Harvey-Hills, dans le comté de Mégantic. La production des mines de Capeltown en 1886 a été de 43,906 tonneaux de minerai, contenant 3,336,810 livres de cuivre. De 1868 à 1887, la valeur des minerais de cuivre exportés de la province s'est élevée à $3,554,815, donnant une moyenne annuelle de $177,740.

La compagnie *Excelsior Copper Company*, au capital de £450,000 livres sterling, a commencé depuis quelques semaines l'exploitation des mines de Harvey-Hills, où elle emploie actuellement une cinquantaine d'hommes. Elle possède 4,100 acres de terrains cuprifères et un outillage considérable. Les veines, d'après la description donnée par Sir William Logan, ont une gangue de quartz parfois melé avec du calcite, du spath perlé et de la chlorite, et contiennent de riches minerais de cuivre ; quelques-unes fournissent des espèces bigarrées et vitreuses, d'autres de la pyrite de cuivre. On les considère cependant comme d'importance secondaire, relativement aux lits interstratifiés, où les sulfures de cuivre sont disséminés dans une roche schisteuse. Ces lits contiennent du minerai de cuivre jaune et bigarré, principalement cette dernière espèce. Les veines sont bien définies, ont de 2 à 7 pieds de largeur et jusqu'à dix pieds d'épaisseur et renferment un minerai de riche teneur, donnant à l'analyse jusqu'à 70 pour cent et plus, de cuivre métallique. M. Pierce, agent de la Compagnie de Cuivre d'Halifax, constate dans un rapport que ces mines sont les plus riches du Canada et ce rapport est confirmé par le Dr Bourke, géologue et analyste, qui les regarde comme les plus riches mines de cuivre de l'Amérique.

La compagnie compte sur une production de cent tonneaux de minerai par jour, avec l'augmentation qu'elle est en voie de donner à l'outillage, qui est déjà considérable. Son exploitation est d'autant plus facile que ces mines ne sont qu'à sept miles de la station de Broughton, sur le chemin de fer Québec Central. Le bureau des directeurs de Londres se compose du colonel Malleson, de Sir H. Elphinstone, de Sir James Marshall, de M. S. P. Appleyard, vice-président de la Halifax Banking Company, de l'hon. M. Honoré Mercier, premier ministre de Québec, et de l'hon. M. W. Lynch, ex-commissaire des

terres. Les directeurs au Canada sont les hon. MM. Mercier et Lynch, et M. J. N. Greenshields, avocat, de Montréal. Il y a tout lieu d'espérer que cette compagnie va donner une forte impulsion à l'exploitation de nos mines de cuivre.

Phosphate de Chaux—Plus de vingt-cinq mines de phosphate sont en exploitation dans les cantons de Hull, Wakefield, Templeton, Buckingham et Portland, dans le comté d'Ottawa, et emploient environ 800 hommes. Depuis la découverte de ces mines vers 1875, jusqu'à l'année 1887 inclusivement, il en a été extrait environ 137,000 tonneaux, et la valeur du phosphate exporté de la province de Québec, de 1877 à 1887, a été de $3,094,673. En 1887, il en a été exporté 22,070 tonneaux, valant $390,226. Nos phosphates sont de qualité supérieure, d'une teneur générale de 80 à 85 pour cent. A mesure que les moyens de transport se développeront, cette industrie prendra un développement presque sans limites, car nos terrains à phosphates sont immenses et la demande de leurs produits l'est encore plus.

Or—Nos gisements aurifères de la Beauce et de Ditton sont exploités avec profit par un certain nombre de particuliers ; mais il est impossible de se procurer des renseignements sérieux sur les résultats de leurs opérations. Il est constaté, par tous les hommes compétents, que l'exploitation de l'or constituerait une industrie payante et considérable, si l'on y consacrait les capitaux et l'expérience nécessaires.

L'exploitation des mines d'or de la Beauce reprend depuis quelques mois un regain de vigueur et d'activité. Plusieurs capitalistes, anglais et américains, sont en voie d'entrer dans cette industrie. Dernièrement M. Lockwood, qui possède 80,000 acres de terrains aurifères dans cette région, en a vendu 8,000 acres à MM. McArthur, Frères & Cie, pour $10,000. Peu de temps après, les MM. McArthur ont revendu $50,000 une partie seulement de ces 8,000 acres. On prétend que la rivière Mill-Stream, que l'on commence à fouiller, est plus riche que la rivière Gilbert, où l'on a extrait pour environ $2,000,000 d'or, de vingt arpents de terrain. Les opérations se développeront considérablement, du moment qu'on établira de bons moulins à broyer le quartz ; du moins, c'est l'opinion de M. Ells, de la commission géologue du Canada, qui a fait une exploration complète des terrains aurifères de Beauce et Compton, en 1884 et 1885.

Fer—La mine d'oxyde magnétique de Hull est exploitée par une compagnie qui envoie le minerai brut aux Etats-Unis. On exporte en gueuses le fer provenant des dépôts de limonite de la région du Saint-Maurice et fondu aux forges de Radnor.

Marbre—La carrière de Dudswell est exploitée par une compagnie qui a déjà fait des travaux d'une certaine importance.

Ardoise—Les carrières de Rockland et de Danville fournissent au commerce des quantités considérables d'ardoise. On a construit un chemin de fer de quatre milles pour transporter le produit de la carrière de Rockland

à Richmond, sur le Grand Tronc. En 1886, la production a été de 5,345 tonneaux, valant à la carrière $64,675.

Il y a dans la province plusieurs autres exploitations minières d'une certaine importance, mais sur lesquelles il est impossible de se procurer des renseignements dignes d'être mentionnés.

Ajoutons que ce qui nous manque pour donner à notre industrie minière tout l'immense développement dont elle est susceptible, ce sont les capitaux et les connaissances pratiques, puisque la matière première abonde. Exploitées dans les conditions voulues, nos mines pourraient facilement produire cinq ou six millions de piastres par année.

XIX

PÊCHERIES

Voici les renseignements que nous fournissent sur cette industrie les rapports officiels pour l'année 1887, en commençant par le rendement et la valeur des pêcheries maritimes et fluviales de la province :

Espèces de poisson		*Quantité*	*Valeur*
			$ cts
Saumon, saumuré	Brls	770½	12,328.00
do frais	Lbs	529.763	103,250.00
do en conserves	Lbs	8,448	1,267.20
Morue, saumurée	Qtx	164,100	656,400.00
Egrefin, saumuré	"	1,237	4,948.00
Flétan	Lbs	81,347	8,134.70
Hareng, saumuré	Brls	31,607	142,231.00
do fumé	Boites	9,762	2,440.50
Alose	Lbs	743,612	44,016.72
Anguille	"	1,348,348	80,900.88
do salée	Brls	152	1,520.00
Maquereau, salé	"	628	7,536.00
Sardine	"	960	2,880.00
Esturgeon	Lbs	475,400	28,884.00
do	Brls	323	1,615.00
Truite	Lbs	530,700	53,076.00
do salée	Brls	153	1.530.00
Winnoniche	Lbs	55.000	3,300.00
Bar et poisson blanc	Douz.	5,001	6,251.25
Poisson blanc	Lbs	75,730	6,058.40
Maskinongé	"	99.780	5,986.80
Achigan	"	134,479	8,068.74
Doré	"	473,583	28,408.98
Brochet	"	366,650	18,332.50
Petite mourue	"	500,000	15,000.00
Langues et noues de morue	Brls	953	9,530.00
Eperlan	Lbs	4,000	120.00
Homard, en conserves	"	857,098	102,851.76
Petit poisson et poisson mêlé	Brls	20,037	86,995.50

Espèces de poisson		*Quantité*	*Valeur*
Peaux de loups-marins	Nomb.	22,799	22,799.00
Peaux de marsouins	"	656	2,640.00
Poisson pour boîte et engrais	Brls	134,769	116,081.50
Huile de poisson	Galls	268,109	107,243.60
Guano	Ton'x	60	3,000.00
Consommation locale	Brls	19,485	77,940.00
Total en 1887			$1,873,567.43

La valeur des produits de la pêche dans le golfe Saint-Laurent s'est élevée à $1,302,457.36, ce qui laisse pour les pêcheries des autres parties de la province $471,110.07. Le nombre d'hommes employés dans les diverses opérations de pêche est de 12,105, c'est-à-dire 8,544 dans les pêcheries du golfe et 3,561 dans celles des rivières et des lacs. Le capital engagé dans cette industrie est de $781,156, dont $684,192 dans la région du golfe et $96,964 pour le reste de la province.

Ajoutons que les pêcheries de la province de Québec, tant maritimes que fluviales, sont les plus abondantes, les plus riches peut-être du monde entier. Il n'y a que les capitaux qui manquent pour en tirer tous les produits qu'elles sont capables de donner, et ces produits peuvent se chiffrer par millions.

Une impulsion nouvelle et énergique sera donnée à cette industrie par la société " LeBouthilier Bros. Company, " qui vient d'être formée par M. W. Fauvel, de Pasbébiac, au capital de $50,000.00, dont 60o/o ont été versés comptant. Cette société, dont je fais partie, est composée entre autres de MM. William Lebouthillier Fauvel, de Paspébiac, Alphonse Charlebois, Joseph Whitehead, John H. Botterel, William Shaw, Richard Turner et Joseph Louis, de Québec ; elle a acheté toutes les propriétés de la maison LeBouthillier et Frères, valant au bas chiffre $100,000.00. M. Fauvel est allé en Europe compléter les arrangements et reviendra cet hiver, de bonne heure, afin de commencer à temps les travaux de pêche de l'été prochain.

XX

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Le recensement de 1881 donne sur cette industrie les renseignements qui suivent :

Nombre de personnes employées	85,763
Salaires annuels de ces personnes	$ 18,333,162
Capitaux engagés	59,216 992
Valeur des matières premières	62,563,967
Valeur des articles produits	104.662,258

L'industrie des cuirs, de beaucoup la plus importante de toutes, employait dans la tannerie, la corroonerie et la sellerie 22,558 personnes et produisait $28,268,803, avec un capital engagé de $10,842,935, ainsi qu'il suit pour toute la province :

	Personnes employées	*Capitaux engagés*	*Produits*
Cordonnerie	18,949	$6,491,042	$17,895,903
Tannerie	2,968	4,028,394	9,686,248
Sellerie	641	323,549	686,652
	22,558	$ 10,842,985	$ 28,268,803

La ville de Québec est le centre où l'industrie des cuirs—la tannerie et la cordonnerie—s'exploite le plus en grand dans le Canada et peut-être dans toute l'Amérique du Nord. En 1881, elle employait 480 hommes, gagnant $130,114 par année, consommait $1,741,715 de matières premières et produisait $2,101,774. D'après les personnes les plus compétentes, cette même industrie emploie aujourd'hui environ 1,300 personnes, gagnant $375,000 par année consomme annuellement pour $120,000 d'écorce de pruche, absorbe pour $1,150,000 de peaux brutes et livre au commerce une quantité de cuirs dont la valeur excède $2,500,000. Les principaux établissements sont ceux de MM. Olivier et Gaspard Rochette, Elie Turgeon, Désiré Guay, Félix Gourdeau, et Pion & Cie. En 1881, la cordonnerie employait 2,897 personnes, recevant en salaires $467,811; elle consommait pour $1,588,973 de matières premières et livrait au commerce pour $2,432,006 de chaussures. On estime qu'aujourd'hui elle fournit de l'emploi à 4,000 ouvriers, gagnant $1,200,000, et qu'elle livre au commerce pour plus de $4,000,000 de chaussures. Les principales fabriques sont celles de M. Octave Migner, de l'hon. M. Bresse, de MM. Botterell, Ritchie, Woodley, Marsh, Dion & Cie, Isaie Boivin et de la "Quebec Shoe Company." Les Canadiens-français ont obtenu des succès merveilleux dant cette industrie, comme dans la tannerie.

Viennent ensuite pour toute la province, par ordre d'importance de leurs produits, les industries suivantes :

	Nombre de personnes	*Capital engagé*	*Valeur des produits*
Minoterie	1,791	$ 3,697,060	$8,861,752
Métallurgie du fer	7,165	6,467,705	8,764,678
Raffinerie de sucre	493	1,600,000	6,800,000
Pelleteries et chapelleries	1,583	1,403,532	2,456,711
Tissage :			
Coton	1,500	1,350,000	1,608,434
Laine	1,226	1,567,365	1,531,899
Soie	134	86,400	123,900
Fabriques d'articles en caoutchouc	524	850,600	769,500
	14,416	$ 17,022,662	$ 30,916,874

On estime que depuis 1881, notre industrie manufacturière a augmenté du tiers, ce qui donne une idée de l'importance qu'elle a maintenant. Les Canadiens-français possèdent, pour ce genre de travail, des aptitudes et une habileté remarquables.

La cité de Saint-Hyacinthe est peut-être la plus remarquable, comparativement à sa populaticn, de tous les cités de la province, en fait de manufactures. Voici les principaux établissem ents de cette cité :

La Cie. Manufacturière de Saint-Hyacinthe, lainages.
La Manufacture de Tricots (Granite Mills) ;
Louis Côté et Frères, chaussures ;
Séguin, Lalime et Cie, "
J. Aird et Cie, "
Duclos et Payan, tannerie ;
Moseley et Cie, "
Eusèbe Brodeur, orgues d'églises ;
Casavant Frères, " "
O. Chalifoux et Fils, intruments aratoires ;
Bédard et Fils, " "
F. X. Bertrand, machines ;
J. Fréchette, "
L. P. Morin, ouvrage en bois ;
Paquette et Godbout, "
La Cie. Manufacturière, moulins à farine ;
La Cie de Peinture de Saint-Hyacinthe.
Ces diverses industries emploient environ 1,100 personnes.

XXI

COMMERCE

Par sa position géographique, comme par les magnifiques ports de mer que lui procure le fleuve Saint-Laurent, qui permet aux navires océaniques de monter jusqu'à Moutréal, la province de Québec commande le commerce de tout le Canada et même de la plus riche partie des Etats de l'ouest de la répu blique américaine. La voie du Saint-Laurent est la plus directe, la plus courte et la moins dispendieuse pour le commerce d'importation de l'immense contrée située à l'ouest de notre province et atteignant la vallée de Mississippi, au nord de la latitude de Chicago. Montréal, le centre vers lequel convergent les plus grands réseaux de chemin de fer canadiens—le Grand-Tronc et le Pacifique Canadien—est aussi le point de raccordement entre la navigation océanique et celle des lacs Ontario, Erie, Huron, Supérieur et Michigan—Montréal, disons-nous, est à la tête du commerce de tout le Canada et sert même de point de distribution à une grande partie des produits venant des Etats de l'Ouest américain. Aussi, presque la moitié du commerce d'importation et d'exportation de tout le Canada se fait par la province de Québec. Pour l'année 1887, les importations totales du Canada ont été de $112,892,236, et les exportations de $89,515.811, faisant en tout un mouvement commercial de $202,408,047. Les chiffres donnés par les *Tableaux du Commeree et de la*

Naviyation accusent pour la province de Québec $50,153,673 d'importations et $40,364,720 d'exportations, faisant un commerce total de $90,518,393, ou 44.72 pour cent du commerce de toute la Confédération. De 1869 à 1887, inclusivement, le mouvement du commerce dans les ports de notre province a été comme suit :

	Importations.	*Exportations.*	*Tonnage : Entrées et sorties*
1869	$ 30,940,341	$ 28,223,268	2,246,891
1870	32,883,916	37,807,468	2,778,061
1871	43,094,412	39,021,705	2,582,369
1872	49,376,175	41,823,470	2,903,529
1873	53,715,459	44,408,033	2,859,577
1874	51,577,072	46,393,845	2,728,[illegible]63
1875	51,961,282	39,745,729	2,545,496
1876	35,035,091	37,876,815	2,404,851
1877	36,752,990	37,782,284	2,766,779
1878	32,036,858	37,392,287	2,677,304
1879	30,924,842	29,750,512	2,327,801
1880	43,544,132	41,447,209	2,804,191
1881	51,071,013	48,965,087	3,225,274
1882	53,105,257	38,972,121	2,730,368
1883	55,909,871	42,642,986	2,998,976
1884	49,122,472	42,029,878	3,207,832
1885	46,733,038	39,604,451	2,853,354
1886	45,001,694	38,171,339	2,995,972
1887	50,153,673	40,364,720	2,953,094

Pour cette période de dix-neuf ans, la totalité des principales exportations de la province est de :

Produits de l'agriculture	$402,025,376
" des forêts	211,380,958
" " pêcheries	14,737,096
" " mines	8,448,422
	$636,591,852

Les exportations de l'année 1887 se décomposent comme suit :

Produits de l'agriculture	$28,135,675	ou	69.75o/o
" des forêts	8,480,764	"	22.00o/o
" " mines	925,676	"	2.29o/o
" " pêcheries	621,707	"	1.66o/o
" " manufactures et autres articles	1,727,410	"	4.30o/o

En décomposant l'ensemble de ces exportations de produits de l'agriculture, on trouve les détails suivants. pour la période comprise entre 1869 et 1887, et pour l'année 1887 séparément :

Grains :	1869–87	1887
Blé	$106,467,296	$6,481,748
Seigle	1,622,485	52,071
Orge	4,174,986	29,701
Avoine	7,488,140	374,093

Grains :	1869-87	1887
Pois	27,046,102	1,722,527
Maïs	27,090,892	1,646,614
Fèves	158,660	1,525
Graine de lin	148,539	10,296.
Autres graines	549,596	9,835
	$174,746,696	$10,328,410
Farine :		
Farine de blé	$27,588,654	$1,474,637
Farine d'avoine	2,822,314	144,593
Autres farines	109,153	11,022
Son	323,363	35,966
	$30,843,484	$1,666,218
Foin	$8,962,276	$659,719
Paille	96,783	17,687
Légumes	265,084	4,179
Pommes de terre	973,680	3,212
Tabac	276,612	27,388
Houblon	580,304	543
Divers	364,033	9,458
	$11,518,772	$722,186
Animaux :		
Chevaux	11,182,658	846,924
Bêtes à cornes	36,248,532	5,343,472
Moutons	7,268,078	745,735
Cochons	138,105	112
Volailles	787,210	29,586
	$55,624,583	$6,965,829
Produits des Animaux :		
Peaux	$2,006,303	$225,691
Os	243,659	12,597
Œufs	2,478,210	187,991
Saindoux	2,159,701	12,973
Suif	422,065	1,268
Bœuf et mouton	1,168,247	2,650
Lard salé	3,371,779	36,221
Lard fumé	6,958,342	188,002
Langues, etc.	802,080	26,638
Beurre	37,133,586	816,352
Fromage	65,853,252	5,992,928
Autres produits	760,570	19,047
	$123,357,794	$7,522,358

Les *tableaux du Commerce et de la Navigation* classent aussi parmi les produits agricoles, le tabac, les fruits et plusieurs autres articles de moindre

importance, qui ne sont pas inclus dans les chiffres donnés plus haut. Pour l'exercice 1887, ces différents articles forment un montant de $930,674, ce qui porte à $28,135,675 la valeur totale des exportations de produits agricoles.

Une partie considérable des produits agricoles qui s'exportent de notre province vient d'Ontario, du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et des Etats-Unis. La voie du Saint-Laurent offre tellement d'avantages, principalement pour l'exportation du bétail vivant, que les exportateurs de Chicago sont forcés de l'adopter.

Ce qui fatigue le plus les animaux, durant le long trajet entre Chicago et Liverpool, c'est le voyage sur mer, où ils sont tourmentés constamment par le roulis et le tangage ; outre que la mer est relativement tranquille dans le golfe, d'où il ne reste plus qu'à peu près 2,000 milles à faire sur l'océan, Québec est de 318 milles plus proche de Liverpool que ne l'est New-Yord. La voie de Québec abrège d'autant le parcours total, et de 12 à 1500 milles le trajet agité sur l'océan, ce qui rend le transport plus confortable pour le bétail et moins dispendieux, vu qu'il faut le nourrir moins longtemps à bord des steamers. Si le port de Québec pouvait offrir aux grands steamers les quais et l'accommodation voulus pour le transbordement des animaux, il est probable que l'exportation du bétail par la voie du Saint-Laurent augmenterait beaucoup.

XXII

COMMERCE MARITIME

Pour l'année 1887, le mouvement des ports de la province accuse un total de 3,813,096 tonneaux, c'est-à-dire 1,976,709 d'entrées et 1,837,387 de sorties. Les entrées se décomposent ainsi : navigation océanique, 1,234,462 ; navigation entre la province et les Etats-Unis, 312,572 ; cabotage, 427,665. Les sorties donnent 1,159,751 tonneaux pour la navigation océanique ; 245,309 pour la navigation entre la province et les Etats-Unis, et 432,327 pour le cabotage. Le nombre de navires se résume comme suit :

	Entrées	*Sorties*
Navigation océanique	1,010	1,065
Navigation entre la province et les Etats-Unis	1,748	1,460
Cabotage	4,246	4,567
Totaux	7,004	6,992

Le nombre d'hommes composant les équipages est ainsi indiqué dans les rapports officiels :

	Entrées	*Sorties*
Navigation océanique	19,621	29,496
Navivagtion entre la province et les Etats-Unis	10,018	7,679
Cabotage	14,584	14,292
Totaux	44,223	51,467

Nous avons dans la province trois grandes compagnies de steamers océaniques : la compagnie Allan, la compagnie Dominion et la compagnie de la ligne dite Beaver. Les steamers de ces compagnies font le service entre Québec, Montréal et les ports de la Grande-Bretagne, en été ; en hiver, leurs terminus de ce côté-ci de l'Atlantique sont Halifax, et aux Etats-Unis, Portland, Boston et Baltimore.

Les rapports officiels ne donnent pas le tonnage des navires enregistrés dans les ports de la province ; mais il est connu qu'il excède 200,000 tonneaux ; à $30 le tonneau, cela porterait à $6,000,000 la valeur de la propriété maritime appartenant aux armateurs de notre province.

XXIII

INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Le capital versé et le fonds de réserve des banques de la province de Québec était, le 30 septembre dernier, de $46,154,207.30, ainsi réparti entre les différentes institutions :

	Capital versé	*Fonds de réserve*
Banque de Montréal	$12,000,000.00	$6,000,000.00
" de l'Amérique Britannique	4,866,666.00	1,174,565.00
" du Peuple	1,200,000.00	300,000.00
" Jacques-Cartier	500,000.00	140,000.00
" Ville-Marie	478,430.00	20,000.00
" Hochelaga	710,100.00	100,000.00
" Molson	2,000,000.00	1,000,000.00
" des Marchands	5,799,200.00	1,920,000.00
" Nationale	1,200,000.00	1,000,000.00
" de Québec	2,500 000.00	425,000.00
" Union	1,200,000.00	1,000,000.00
" Saint-Jean	226,870·00	10,000.00
" Saint-Hyacinthe	264,670.00	
" des Cantons de l'Est	1,468·706.30	450,000.00
	$34,414,642.30	$11,789,565.00

Le capital versé des banques de notre province forme 57.15 pour cent du capital versé de toutes les banques du Canada, qui était de $60,210,288, le 30 septembre dernier. A la même date, le montant des prêts sur effets de commerce s'élevait à $72,756,670.02 ; l'actif de nos banques était de $138,860,-919.64, et leur passif de $91,249,846.01, ce qui indique une situation prospère. Les dépôts formaient un total de $60,626,789.10—non compris les dépôts du gouvernement— dont $28,034,527.61, remboursables à demande et $32,592,-261.49 remboursables après avis.

A part ces banques d'escompte, nous en avons deux de dépôts : la Banque d'Epargnes du District et de la cité, à Montréal, et la Caisse d'Economie Notre-Dame, à Québec, institutions riches et puissantes, qui sont dans les conditions les plus prospères. Le 31 octobre dernier, leur capital versé

était de $850,000.00. Le passif s'élevait à $10,696,495.35,et l'actif à $11,983,061.67, faisant un excès d'actif de $1,286,566.41. Les dépôts ordinaires, ou faits par les particuliers, formaient une somme de $10,237,015.58. Les prêts, garantis sur effets du gouvernement, actions de banques et autres actions industrielles, étaient de $4,534,893.12 et l'encaisse de $2,219,562.47. Les placements comprenaient $2,801,436.03 de débentures ou obligations des municipalités, et $1,501,597.00 de titres du gouvernement fédéral.

Il y a en sus des dépôts considérables dans les caisses d'épargnes des bureaux de poste, qui soustraient malheureusement de fortes sommes à la circulation et aux affaires commerciales.

Nous avons aussi plusieurs instititions de prêts hypothécaires, notamment le Crédit Foncier Franco-Canadien, qui font à peu près toutes d'excellentes opérations. Enfin, nous avons plusieurs compagnies d'assurance sur la vie ainsi que contre le feu et les accidents, de sorte qu'au point de vue des institutions monétaires, notre province l'emporte sur à peu près tous les pays de même population, notamment sur toutes les autres provinces du Canada.

XXIV

NAVIGATION ET CHEMINS DE FER

Le Saint-Laurent, un des plus beaux fleuves du monde, a sa source dans un petit lac du Minnesota, écoulant ses eaux dans le lac Supérieur par la rivière Saint-Louis. Il est désigné sous différents noms : Sainte-Marie, entre le lac Supérieur et le lac Huron ; Sainte-Claire ou Détroit, entre le lac Huron et le lac Erié ; Niagara, entre le lac Erié et le lac Ontario ; enfin Saint-Laurent, depuis ce dernier lac jusqu'à la Pointe-des-Monts, que l'on donne comme point de séparation entre le fleuve et le golfe. La longueur totale du Saint-Laurent est de 2,180 milles. Sa largeur ordinaire varie entre un et quatre milles dans sa partie supérieure, et en bas de Québec, augmente jusqu'à plus de cent milles, à son estuaire. Ce fleuve est navigable pour les navires océaniques jusqu'à Montréal, situé à 833 milles du détroit de Belle-Isle ; et de Montréal à l'extrémité du lac Supérieur, distance de 1,398 milles, il peut être navigué, grâce aux canaux construits pour détourner les rapides, par des navires de 700 tonneaux. Les plus petites écluses de ces canaux ont 270 pieds de longueur, 45 de largeur, avec une profonbeur d'eau de neuf pieds. Par le détroit de Mackinac, qui fait communiquer le lac Huron avec le lac Michigan, la voie du Saint-Laurent atteint aussi Chicago, éloigné de 1,145 milles de Montréal, par la navigation.

A part le Saint-Laurent, nous avons 72 milles de navigation océanique dans le Saguenay et plus de 100 dans la baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche. La navigation fluviale, pour les bateaux à vapeur, comprend une cinquantaine de milles sur le Saint-Laurent, en amont de Montréal, environ 300 milles sur l'Outaouais et ses lacs, 60 milles sur le Richelieu, 75 milles sur

le Saint-Maurice et une centaine de milles sur les autres rivières, sans compter les lignes des lacs Saint-Jean et Memphremagog.

La longueur des chemins de fer en exploitation dans la province de Québec était comme suit : le 1er décembre 1888 :

1. Grand-Tronc, y compris 12.87 milles pour le chemin de jonction de Beauharnois	495.87	milles
2. Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris les réseaux de l'ancienne compagnie du Sud-Est et de la ligne courte (la longueur du réseau de cette compagnie dans tout le Canada est de 4,597.93 milles	833.93	"
3. Chemin de fer Intercolonial	315.00	"
4. Chemin de fer Témiscouata	68.72	"
5. Chemin de fer Québec Central	154.15	"
6. Chemin de fer Massawippi	36.75	"
7. Chemin de fer de la Baie des Chaleurs	50.00	"
8. Chemin de fer du lac Saint-Jean	191.28	"
9. Chemin de fer de Québec, Montmorency, Charlevoix	21.50	"
10. Chemin de fer du Saint-Laurent, des Basses Laurentides et du Saguenay	21.50	"
11. Chemin de fer du comté de Drummond	12.48	"
12. Chemin de fer Vermont Central, réseau	77.10	"
13. Chemin de fer Canada Atlantique	53.00	"
14. Chemin de fer Grand-Oriental, y compris celui de Montréal et Sorel	50.79	"
15. Chemin de fer des carrières de Rockland, près Richmond	4.12	"
16. Chemin de fer de l'Assomption	3.50	"
17. Chemin de fer le Grand Nord	8.00	"
18. Chemin de fer Carillon et Grenville	12.75	"
19. Chemin de fer Montréal et lac Maskinongé	13.00	"
20. dhemin de fer Jonction de Pontiac au Pacifique	71.00	"
21. Chemin de fer du Long Sault et du lac Témiscamingue	6.00	"
	2,500.44	"

Ce qui fait un mille de chemin de fer par 625 habitants et par 754 milles carrés de territoire.

En évaluant le coût de ces chemins de fer à $20,000 par mille, en moyenne y compris le matériel roulant et l'outillage, on arrive à $50,000,000 ou environ 250,000,000 de francs.

Le nombre de milles de chemins de fer actuellement en construction est comme suit :

1. Chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean	68.00	miles
2. Chemin de fer de la Baie des Chaleurs	130.00	"
3. Chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix	68.50	"
4. Embranchement d'Hereford	34.50	"
5. Chemin de fer du Saint-Laurent, des Basses Laurentides et du Saguenay	38.50	"
6. Chemin de fer Québec Central	39.14	"
7. Chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau	62.00	"
8. Chemin de fer du Long Sault et du lac Témiscamingue	11.00	"
9. Chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique	16.50	"

10. Chemin de fer Grand Nord...	13.00	"
11. Chemin de fer Grand Oriental	24.89	"
12. Chemin de fer du comté de Drummond	26.52	"
13. Chemin de fer de jonction de Beauharnois	0.88	"
Total	533.43	"

Depuis la confédération, le gouvernement de la province de Québec a dépensé, pour exécuter lui-même et subventionner la construction des chemins de fer, $12,366,834.90. Avant la confédération, le gouvernement du Canada-Uni a payé pour la construction du Grand-Tronc $15,142,633, dont la province a fourni au moins la moitié, ou $7,571'316.50. Jusqu'au 30 juin 1887, la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique a coûté au gouvernement fédéral $71,641,697. Comme notre province fournit à peu près le tiers des revenus du gouvernement fédéral, elle a contribué pour $23,880,560 à l'exécution de cette entreprise. Dans la même proportion, elle a fourni $1,360,435 des $4,082,307 payées en subventions par le gouvernement fédéral aux chemins de fer construits dans notre province jusqu'au 30 juin 1887. A cette date, l'Intercolonial coûtait $44,995,982, faisant $14,998,660 pour le tiers fourni par la province de Québec.

En groupant tous ces chiffres, on arrive à la conclusion que depuis une trentaine d'années la province de Québec, par l'entremise de ses gouvernements, a dépensé environ $67,177,805 pour la construction des chemins de fer. Il est peu de pays qui aient fait preuve d'autant de libéralité en faveur de pareilles entreprises.

XXV

PONTS VICTORIA ET DE LACHINE

Mentionnons en parlant de nos chemins de fer le pont Victoria et celui de Lachine, deux monuments d'architecture et de génie civil qui laissent bien loin derrière eux toutes les constructions de cette nature qu'il y a dans le monde.

Le pont Victoria, construit sur le système tubulaire, a vingt-trois arches de 242 pieds de longueur chacune, une au millieu, de 330 pieds de longueur, avec une culée longue de 1,200 pieds du côté de Montréal, et une de 800 pieds du côté sud, à Saint-Lambert, ce qui donne une longueur de 6,600 pieds entre les culées, à peu près un mille et un quart, ou environ deux kilomètres, et de 9,184 pieds, les culées comprises, faisant une longueur totale d'un mille et trois qnarts, environ 2.72 kilomètres. Le tube formant le pont a 16 pieds de largueur, une hauteur de 19 pieds aux deux extrémités, mais qui augmente jusqu'à 22 pieds au centre. Ce tube est divisé par traçons, dont deux de 516 pieds afin d'obvier à la dilation du fer, et s'appuie à chaque extrémité sur des rouleaux qui facilitent la dilatation et la contraction. La tôle est consolidée par des angles et des barres de fer en T. Ce tube repose sur 24 piliers en

pierre de taille (calcaire de la formation de Chazy) qui ont 92 x 22½ pieds à la base et 33 x 16 pieds au sommet. La pesanteur des blocs de pierre composant cette maçonnerie varie de 6 à 17 tonneaux, ou de 12 à 34,000 livres par bloc, et sont liés les uns aux autres par des crampons et des boulons de fer. La hauteur, de la surface de l'eau au dessous du pont, est de 60 pieds. Sous le pont, la vitesse du courant est de sept milles à l'heure et sa plus grande profondeur, de 22 pieds. La superficie peinturée des tubes est de 30 acres carrés, et comme on leur a donné quatre couches, le peinturage représente une superficie totale de 120 acres.

La seule constructions de cette nature qui approche du pont Victoria, est le pont Britannia, sur le détroit de Menai, dans le pays de Galles. Le tableau suivant fait voir la différence entre les deux :

	Britannia		*Victoria*	
Longueur entre les culées.....	1,513	pieds	6,600	pieds
Longueur totale, y compris les culées....	1,841½	pieds	9,184	pieds
Nombre de piliers.....	2		24	
Plus grande distance entre les pilliers..	460	pieds	330	pieds
Hauteur du pillier du centre au-dessus de l'eau.....	102	pieds	60	pieds
Pieds cubiques de maçonnerie dans toute la construction.....	1,300,000		3,000,000	
Poids du fer des tubes.....	4,825½	ton.	8,000	ton.
Nombre de rivets dans les tubes.....	1,000,000		2,000,000	

Le pont Victoria a coûté $ 6,500,000, ou environ 32,000,000 de francs. Il a été commencé le 20 juillet 1854 et livré à l'exploitation le 17 décembre 1859. Il relie les chemins de fer de la rive nord à ceux de la rive sud du Saint-Laurent et il appartient à la compagnie du Grand-Tronc. Il traverse la fleuve au pied des rapides de Lachine, ou Sault Saint-Louis.

A la tête de ces rapides, huit milles plus haut, se trouve le pont de Lachine, construit en 1886 et 1887 par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Ce pont est construit sur le système dit articulé, ou à treillis. Sa longueur est de 3,550 pieds et comprend trois arches cintrées de 80 pieds chacune, 8 arches de 242 pieds, 2 de 408 pieds, 2 de 270 pieds et une arche mobile 240 pieds. Cette travée mobile se trouve au-dessus du canal de la Chine et sa manœuvre, pour l'ouvrir, au moyen d'une machine à vapeur d'un genre tout à fait nouveau. La hauteur du pont est de 60 pieds au-dessus de l'eau qui, en cet endroit, coule à une vitesse de 15 milles à l'heure. Dans ce genre. c'est le pont le plus considérable qui existe. On en estime le coût à $ 3,500,000, ou environ 17,000,000 de francs.

XXVI

FINANCES

Les revenus du gouvernement provincial se composent du subside fédéral, des recettes de notre immense domaine public, comprenant les forêts, les

mines et les terres proprement dites, des licenses et de certaines autres taxes directes. Quant à l'imposition des taxes, les pouvoirs de notre législature locale sont illimités ; elle peut augmenter les revenus comme elle l'entend, de dix, quinze ou vingt fois, si elle le juge à propos ; sous ce rapport, ses pouvoirs n'ont pas d'autres limites que la volonté du peuple.

De 1867 à 1888, les revenus et les dépenses du gouvernement local ont été comme suit :

Année	Revenus	Dépenses
1868	$ 1,535,836.66	$ 1,183,238.44
1869	1,676,152.08	1,331,011.49
1870	1,663,236.36	1,659,192.98
1871	1,651,287.09	1,659,495.25
1872	1,746,452.54	1,725,685.23
1873	1,999,942.57	1,731.750.78
1874	2,041,174.71	1,937,772.04
1875	6,032.234.45	3.439,256.24
1876	2,340,151.63	3,862,511.38
1877	6,618,444.98	5,926,848.75
1878	2,826,324.19	5 388,862.93
1879	7,591,076.07	7,205,162.00
1880	3.546,637.44	3,945.620.01
1881	7,504,497.85	7,206,725.69
1882	5,263,973.84	5,420.577.77
1883	4,655,759.96	3,909,597.50
1884	5,893,593.08	4,690.214.54
1885	3,603 111.01	4,666,343.23
1886	3,895,037.53	4,125,815.60
1887	3,682,150.67	4,635,102.50
1888	4,634,076.11	5,996,977.70
	$83,401,157,82	$81,547,768.05

Les recettes comprennent $21,367,969.73 provenant des six emprunts consolidés, ou permanents, au total de $22,354,353.34.

Les dépenses à même le compte du capital comprennent $18,387,501.80 pour la construction des chemins de fer, jusqu'au 30 juin 1888, $1,291,613.44 pour la construction de l'hôtel du parlement et des ministères, $638,816.63 pour le palais de justice de Québec, $138,349.02 pour l'école normale Jacques-Cartier, à Montréal, faisant en tout $2,068,779.09 pour ces trois superbes édifices, et $20,456,280.89 pour le total des dépenses à compte du capital, y compris les sommes payées pour la construction des chemins de fer.

A l'acquit de notre dette consolidée, déjà réduite de $783,925.11 par le service d'amortissement, nous avons la balance du prix de vente de notre chemin de fer provincial, $7,000,000, l'indemnité donnée par le gouvernement fédéral pour la continuation de ce chemin de fer, $2,394,000.00, ce qui fait déjà $10,777, 925.11. Nous avons en sus la balance qui nous est due sur le règlement définitif des anciens comptes avec Ontario et le gouvernement fédéral, et de précieuses propriétés de ville, qui peuvent se vendre avec la plus grande facilité, de sorte que la balance de notre dette, déduction faite de l'actif à réaliser, n'excède pas dix millions.

Depuis la confédération, nos principales dépenses ordinaires ont été : égislation, $3,846,190.77 ; gouvernement civil, $3,395,682.25 ; administration de la justice, $7,645,006.07 ; instruction publique, $6,830,845.68 ; arts et métier, $153,374.70 ; agriculture, $1,455,809.21 ; colonisation, $2,051,126.74 ; immigration, $428,524 ; travaux et édifices publics, imputables au revenu ordinaire $2,100,444,52 ; institutions de bienfaisance, $5,946,389.53, dont $3,816,940.36 pour les asiles d'aliénés ; arpentages des terres publiques, $610,214 ; confection du cadastre, $748,925,51 ; service de la dette publique, $10,121,590.14, en tout $49,151,063.48, ce qui laisse une douzaine de millions pour les diverses autres dépenses ordinaires. Les principaux revenus ordinaires, pour les mêmes vingt et un ans, compris entre 1867 et 1888, forment les totaux suivants : subside fédéral, $21,348,322,00 ; revenu des terres de la couronne, $12,116,194.00 ; licences, $4,314,541.00 ; administration de la justice, $4,004, 799.91 ; timbres d'enregistrement, $282,099.00 ; intérêt sur prix de vente de notre chemin de fer provincial, $2,121,182.25, ou plus de $44,000,000.00, seulement de ces six sources de revenus.

Depuis une couple d'années, le revenu des terres et des licenses a augmenté d'au delà de $175,000.00, et cette augmentation se continue régulièrement. Le produit des taxes sur les corporations commerciales, qui donnent plus de $120, 000.00 annuellement, grossit nos recettes d'autant, et avec une administration sachant profiter prudemment de l'élasticité de notre revenu, maintenir rigoureusement les dépenses ordinaires dans les limites imposées par les règles d'une sage économie, il sera possible de faire avancer rapidement la province dans la voie du progrès.

XXVII

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le contrôle et la surveillance générale des matièr es se rattachant à l'instruction publique sont exercés par un conseil composé :

1o *Ex officio*, de tous les évêques catholiques de la province ;

2o D'autant de laïques appartenant à cette dénomination religieuse, nommés par le gouvernement ;

3o D'un certain nombre de protestants, aussi nommés par le gouvernement.

Ce conseil de l'instruction publique ne se réunit que très rarement et seulement pour discuter les questions d'un intérêt général. Les affaires sont pratiquement réglées par deux comités : l'un, appelé comité catholique, composé des évêques et des membres laïques et catholiques du conseil ; l'autre, appelé comité protestant, formé de protestants nommés par le gouvernement et d'un certain nombre de membres adjoints, choisis par ce comité.

Chaque comité, siégeant séparément, fait annellement la distribution des crédits destinés à l'instruction publique et votés par la législature.

Toute notre organisation scolaire et dirigée par le surintendant de l'instruction publique, qui est *ex officio* membre et président du conseil, avec voix délibérative dans les deux comités. Il a pour officiers exécutifs trente-cinq inspecteurs, chargés de visiter toutes les écoles subventionnées par le gouvernement, de veiller à l'observation des lois scolaires et de l'enseignement dans leurs circonscriptions respectives.

Il y a des inspecteurs catholiques pour les écoles c tholiques, et des protestants pour les écoles protestantes. Ces inspecteurs sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation de l'un ou de l'autre comité, selon la dénomination religieuse à laquelle appartiennent les écoles qu'ils sont appelés à visiter.

Commissaires d'écoles

Dans chaque municipalité, les affaires scolaires sont administrées par des commissaires choisis par les contribuables. Ces commissaires sont chargés de fixer et de percevoir les contributions scolaires, de les répartir entre les différentes écoles, d'engager et de payer les instituteurs, de la construction et de l'entretien des maisons d'écoles, de la surveillance de l'enseignement, enfin de tout ce qui concerne les affaires scolaires dans leurs municipalités respectives. Sur plusieurs points, il peut y avoir appel de leurs décisions au surintendant et au conseil de l'instruction publique.

Syndics dissidents

Dans les municipalités de croyances mixtes, c'est la majorité religieuse qui régit les affaires scolaires ; mais si la minorité n'est pas satisfaite de l'administration des commissaires, elle peut nommer des syndics et leur confier l'administration exclusive de ses affaires d'écoles. En ce qui concerne les écoles de la minorité, ces syndics ont les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs que les commissaires à l'égard de celles de la majorité, sauf que ces derniers perçoivent toutes les taxes scolaires, à charge de remettre aux syndics la partie afférente à la minorité.

Protection des minorités

Cette organisation assure le respect le plus absolu de toutes les croyances religieuses, quant à l'enseignement, et la plus parfaite harmonie entre les populations des différentes dénominations, qui ne peuvent avoir sur ce point aucun conflit. D'ailleurs, l'histoire est là pour attester que jamais, pour l'enseignement comme pour les autres affaires touchant les questions de race et de religion, les Canadiens-français n'ont tenté le moindre empiètement contre les autres dénominations religieuses.

Taxes scolaires

Les impôts prélevés pour les fins de l'instruction primaire se composent d'une modique taxe sur les propriétés foncières, produisant une somme égale à la subvention payée par le gouvernement, et d'une contribution mensuelle variant de cinq à quarante centins, vingt-cinq centimes à deux francs, pour chaque enfant en âge de fréquenter l'école, c'est-à-dire âgé de sept à quatorze ans. Tous les contribuables sont obligés de payer les taxes scolaires, même quand ils n'envoient pas leurs enfants à l'école, et en ce sens on peut dire que dans notre province, l'instruction primaire est obligatoire.

Ecoles normales

Nous avons, pour former les instituteurs des écoles primaires et secondaires, trois écoles spéciales de pédagogie, désignées sous le nom d'écoles normales et maintenues exclusivement aux frais de l'Etat. Une de ces écoles est protestante, et les deux autres sont catholiques. Ces institutions sont placées sous le contrôle immédiat du surintendant de l'instruction publique et dirigées, quant aux catholiques, par un ecclésiastique recommandé par le conseil de l'instruction publique et nommé par le gouvernement.

Programme d'enseignement

Notre système d'instruction publique embrasse l'enseignement à tous ses degrés, depuis l'enseignement universitaire jusqu'à celui de l'humble école primaire.

A la tête de ce système nous avons trois grandes universités : l'université Laval, catholique et française, l'université McGill et le Bishop's College, deux institutions protestantes et anglaises.

Université Laval

L'université Laval fut fondée en 1852 par le seminaire de Québec et organisée par l'abbé Louis Jacques Casault. Son enseignement comprend toutes les branches des sciences et des arts, même un cours de médecine vétérinaire. Ses musées d'histoire naturelle, de géologie, son cabinet de physique, sont des plus complets. Sa bibliothèque contient plus de soixante mille volumes de choix, y compris plusieurs incunables, beaucoup de manuscrits historiques et la collection des *Bollandistes*. Sa galerie de peinture, la plus précieuse de l'Amérique, compte un bon nombre d'œuvres des grands maîtres du dix-septième siècle et d'autres peintres plus modernes. Le professorat se compose de quatre-vingts titulaires : 19 pour la théologie, 17 pour le droit, 25 pour la médecine, et 19 pour les arts. En 1887, le nombre des élèves était de 221 en théologie, 104 en droit, 181 en médecine et 69 dans les arts, en tout 575.

Université McGill

L'université McGill, à Montréal, fondée en 1827 par un riche négociant dont elle porte le nom, compte 49 professeurs : 8 dans la faculté de droit, 16 en médecine, 13 dans la faculté des arts et 12 dans celle des sciences. Pour l'exercice 1886-87, le nombre des élèves a été de 27 en droit, 236 en médecine, 231 dans les arts et 57 dans les sciences. Plusieurs cours de cette université sont suivis par les élèves du collège McGill et de l'école normale du même nom, qui font jusqu'à un certain point partie de l'institution. Cette université compte au nombre de ses professeurs et de ses directeurs Sir William Dawson, savant et géologue distingué, dont la réputation est répandue jusqu'en Europe.

Bishop's Collège

Le Bishop's Collège, de Lennoxville, est une université anglicane, fondée en 1843 par l'Evêque Mountain, de Québec. Son enseignement comprend le droit. la médecine, les arts, les sciences et la théologie. Le nombre d'élèves et de professeurs a été en 1887 : en droit, 12 professeurs et 6 élèves ; en médecine, 17 professeurs et 30 élèves ; en théologie, 2 professeurs et 4 élèves ; dans les arts, 5 professeurs et 20 élèves, en tout 36 professeurs et 60 élèves.

Collèges classiques

Il y a dans la province dix-sept collèges catholiques. Dans quinze de ces établissements, l'enseignement est donné par 300 professeurs,—293 ecclésiastiques et 7 laïques—à 3,562 élèves, d'après la statistique pour 1887. Ces chiffres ne comprennent pas le nombre des professeurs et des élèves de nos plus anciens collèges classiques, celui du séminaire de Québec et celui des Sulpiciens, à Montréal, qui sont des institutions indépendantes et ne font aucun rapport au surintendant de l'instruction publique.

Les protestants ont neuf collèges, affiliés à leurs universités. En 1887, il y avait dans ces collèges 38 professeurs et 257 élèves.

Outre ces collèges, les protestants ont aussi neuf *high schools*, ou lycées, pour les garçons et les filles, qui comptaient l'année dernière 76 professeurs et institutrices et 1,481 élèves, dont environ 600 filles.

Couvents

Pour les catholiques, l'instruction supérieure est donnée aux filles dans un grand nombre de couvents, tenus sur un pied qui fait vraiment honneur à la province.

Ecoles modèles

Outre les établissements d'instruction secondaire, comprenant les académies et les écoles modèles, nous avons trois écoles d'agriculture, deux écoles

des sciences appliquées aux arts, trois écoles des arts et métiers et cinq institutions pour l'enseignement des sourds-muets et des aveugles.

Statistiques scolaires

Le *Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique pour l'année* 1886-87 résume ainsi la statistique scolaire pour cette année :

	Catholiques	*Protestants*	*Total.*
Municipalités scolaires	835	311	1,146
Ecoles élémentaires	3,586	998	4,584
" supérieures	565	78	643
" des sciences appliquées			
" aux arts	1	1	2
" des arts et métiers	..	..	13
" pour les sourds-muets et les aveugles	4	1	5
Total	4,156	1,078	5,247
Professeurs ecclésiastiques ou religieux	868	8	876
Professeurs laïques	296	162	458
" des écoles normales	28	8	36
" de l'université Laval,et des			
" universités et collèges pro-			
" testants	80	123	203
" dans les écoles des sourds-			
" muets et des aveugles	86	3	89
" des écoles des arts	..	..	35
Total	1,358	304	1.697
Institutrices religieuses	1,723	..	1,723
" laïques	3,734	1,112	4,846
Total du corps enseignant	6,815	1,416	8,266
Elèves des écoles élémentaires	143,848	30,461	174,309
" " supérieures	74,795	6,155	80,950
" de l'université Laval des universités protestants et de leurs collèges affiliés	575	772	1,347
" des écoles normales	185	96	281
" des écoles spéciales	..	..	1,720
Total des élèves	219,403	37,484	258,607

Religion des éleves

Sur les 255,259 élèves qui ont fréquenté les écoles primaires et supérieures sous le contrôle des commissaires et des syndics, il y avait 221,611 catholiques,

soit 86.80 pour cent, et 33,648 protestants, soit 13.20 pour cent du total, ce qui donne une proportion de 6 5 élèves catholiques pour un protestant.

Les recettes des écoles élémentaires, modèles et académiques, sous le contrôle des commissaires et syndics, ont été comme suit :

Cotisations annuelles		$759,949
" spéciales		74.330
Rétributions mensuelles		189,994
Subvention du gouvernement :		
A même le fonds des écoles communes.	154,608	
A même le fonds des écoles dans les municipalités pauvres	5,076	159,684
Total des recettes		$1,183,à57

Les subventions du gouvernement, pour l'instruction publique, comprennent en sus des sommes ci-dessus, $78,000 pour l'instruction supérieure.

Les sommes payées tous les ans par le gouvernement pour l'instruction publique, de 1867 à 1888 inclusivement, s'élèvent â $6,822,727.54, ou une moyenne annuelle de $324,891,77. Durant ces vingt et un ans, il a été payé $153 374,70 pour les écoles des arts et métiers et environ $70,000 pour l'enseignement de l'agriculture, ce qui porte à plus de $7,000,000 le total payé par le gouvernement durant cette période, pour les fins de l'instruction publique.

En ce qui regarde notre province, il n'est guère possible, en parlant d'instruction publique, de ne pas insister sur le rôle si patriotique, si éminemment national, qu'ont joué et que jouent encore nos collèges classiques. Ce fut dans ces collèges que se formèrent Bédard, Blanchet, Parent, Papineau, Cherrier, DeLorimier et presque tous les patriotes qui se sont illustrés dans les mémorables événements de 1837. Aujourd'hui encore, tous nos hommes publics les plus marquants sont des élèves de ces collèges classiques, fondés et maintenus à peu près exclusivement par notre clergé. C'est aussi parmi les élèves de ces collèges que se recrutent les professions libérales et même une benne partie de la classe commerciale. Enfin, si dans notre province l'instruction classique est plus répandue que dans toutes les autres parties de la confédération, si la littérature et les beaux arts sont plus avancés chez les Canadiens-français que chez les autres races, c'est au clergé catholique et à ses collèges classiques que nous sommes redevables de cette supériorité. Notre reconnaissance doit être d'autant plus grande, que ce clergé nous donne cette instruction presque gratuitement et que sa générosité la met à la portée de tous, même des moins favorisés de la fortune. Sous ce rapport, il n'est pas de pays au monde dont les institutions puissent supporter la comparaison avec celles de la province de Québec.

XXVIII

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE

Ces institutions constituent pour ainsi dire le trait le plus caractéristique de notre organisattion sociale. Eclose au souffle de la foi et de la charité, la petite colonie de la Nouvelle-France fut bientôt dotée de ces établissements de bienfaisance que la catholicisme avait depuis longtemps multipliés dans la mère-patrie ; et avant même d'avoir un système de gouvernement fixe et régulier, nous avions des hôpitaux et des asiles pour prendre soin des pauvres et des infirmes. Ces belles œuvres se sont multipliées et forment pour ainsi dire le cachet particulier de la nationalité canadienne-française. Nos couvents, nos monastères d'hommes et de femmes, nos hôpitaux et nos asiles, offrent des consolations à tous les maux, des soulagements à toutes les misères comme à toutes les infirmités, et l'on peut dire avec vérité que les institutions de bienfaisance de la France de Louis XIV se sont mieux conservées ici que dans notre ancienne mère-patrie.

Nos compatriotes d'origine anglaise ont aussi de nombreux établissements dans ce genre et l'on peut dire sans crainte que sous le rapport des institutions de charité, notre province l'emporte, et de beaucoup, sur tout autre pays de même population. Ici, l'Etat subventionne libéralement ces institutions : de 1887 à 1888, le gouvernement de Québec a payé $894,364,00 en subventions aux hôpitaux et hospices : $1,235,085,17 aux écoles et maisons de réforme pour les enfants ; $3,816,940,36 aux asiles d'aliénés, faisant en tout $5,946,389,53, ou environ 15 pour cent du revenu ordinaire de la province. Pour l'exercice 1886-7, il a été payé $243,000 aux asiles d'aliénés, $84,452,000 aux hospices et hopitaux, $13,200.00 aux écoles pour les sourds.muets, en tout $379,968.00.

XXIX

ORGANISATION RELIGIEUSE

Il n'y a pas de pays au monde où la liberté des cultes soit anssi complète que dans notre province. Après quelques années de lutte, l'Angleterre nous a accordé le plein exercice des droits résultant des articles de la capitulation de Montréal et du traité de Paris. Chez nous, le clergé catholique est absolument indépendant, pour tout ce qui se rattache au culte religieux, et n'est contrôlé, sous ce rapport, que par les autorités de Rome ; le pouvoir civil n'intervient dans les affaires du culte que pour lui prêter le secours et l'autorité de la loi, lorsque cela est utile ou nécessaire. Notre organisation paroissiale est encore régie par les lois françaises du 17e siècle ; les changements que nous avons fait subir à ces lois n'ont eu pour but que de fortifier davantage les autorités religieuses.

La même liberté existe en faveur des protestants et tous les cultes, même le judaïsme, se pratiquent sans contrôle et sans entraves de la part des auto-

rités civiles. Grâce à cette organisation, la meilleure entente, comme la plus grande harmonie, règne entre les adeptes des différentes croyances et les chefs des différentes dénominations religieuses. D'ailleurs, la majorité française et catholique se fait un devoir de respecter scrupuleusement les croyances religieuses de la minorité et n'a même jamais songé à porter la moindre atteinte aux droits des protestants, pas plus au point de vue religieux qu'aux autres points de vue.

L'église catholique compte dans notre province deux archevêchés, ceux de Québec et Montréal, et une grande partie de celui d'Ottawa, dont le siège est dans Ontario ; six diocèses, ceux de Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Rimouski, Sherbrooke, Chicoutimi et Nicolet ; deux préfectures apostoliques, celles de Pontiac et de la côte nord du Saint-Laurent. A la tête de la hiérarchie se trouve Son Eminence le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec, qui est aussi le métropolitain de la province ecclésiastique.

Il y a aussi trois évêques protestants, un à Québec, qui est le métropolitain de l'église d'Angleterre, et deux à Montréal.

Nous n'avons pas de budget des cultes. Chez les catholiques, les curés de paroisses perçoivent la dîme, et quand elle ne suffit pas, une capitation fixée par l'évêque ; dans les villes, les curés ont le casuel et une certaine somme payée, à même le produit des rentes de bancs et autres revenus de cette nature. Le clergé consacre généralement le surplus de ses revenus à l'établissement et au maintien des institutions de charité, des collèges et des couvents, ainsi qu'à l'instruction de jeunes enfants de talent et nous donne l'instruction supérieure et classique à un bas prix qui paraît inexplicable aux étrangers.

XXX

INSTITUTIONS POLITIQUES

La constitution nous garantit, dans toute la plénitude dont elles sont susceptibles, la responsabilité ministérielle, la liberté de la presse et la liberté individuelle.

Ici, comme en Angleterre, le vœu de la majorité du peuple, régulièrement exprimé par ses représentants dans la branche populaire de la législature, est la loi suprême. Les ministres qui composent le cabinet, ou le conseil exécutif, ne peuvent rester en charge et gouverner qu'en autant qu'ils jouissent de la confiance de cette majorité, qui fait ou défait les ministères à sa guise. Le rôle de la Couronne ou du Souverain, représenté par le lieutenant-gouverneur, est absolument passif et s'exerce en dehors de toute considération personnelle. Le lieutenant-gouverneur n'agit officiellement que sur l'avis de ses ministres ; en cas de divergence d'opinions avec eux, il peut les changer, mais il faut qu'il choisisse leurs successeurs parmi les hommes possédant la confiance de la majorité de l'assemblée législative.

Liberté de la presse

Nous jouissons au suprême degré de la liberté de la presse, qui n'a pas d'autre contrôle que l'opinion publique et les lois sur le libelle. Nos journaux

peuvent critiquer, censurer impunément la conduite du gouverneur, des ministres, des hommes publics, sans s'exposer à d'autres peines que la condamnation pour libelle ou diffamation de caractère, par les tribunaux ordinaires, sur poursuites individuelles des parties intéressées.

Habeas corpus

La liberté individuelle nous est garantie par *l'habeas corpus*, qui existe ici comme en Angleterre et sans restriction quelconque, excepté celles ordonnées par le parlement. Toute personne arrêtée ou détenue illégalement en prison a droit de s'adresser à un juge de la cour supérieure et d'obtenir son élargissement dans le cas d'emprisonnement illégal. Le même privilège existe en faveur de tout citoyen de la province ou de toute personne étrangère, détenue dans une prison, dans un asile d'aliénés ou autre institution de réclusion, contrairement à la loi, ou dont la liberté individuelle est gênée ou entravée autrement que par l'opération régulière des lois.

Comme on le voit, chez nous la liberté du citoyen est entourée de toute la protection, de toutes les garanties désirables.

Législature

Notre législature locale se compose du lieutenant-gouverneur, ayant pour aviseurs un certain nombre de ministres qui forment le cabinet, ou conseil exécutif, du conseil législatif ou chambre haute, où siègent vingt-quatre conseillers nommés à vie par le gouvernement, et d'une assemblée législative, formée de soixante-cinq députés, élus par le peuple de soixante-cinq colleges électoraux de la province.

Les attributions de cette législature sont très importantes ; elles comprennent le contrôle exclusif des terres publiques ; la législation civile, c'est-à-dire sur tout ce qui concerne les droits de propriété et les rapports des citoyens entre eux ; l'instruction publique, l'organisation des cours de justice, l'incorporation ou la constitution légale des compagnies commerciales, industrielles et autres, même des compagnies de chemin de fer et de navigation dont les entreprises ne dépassent pas les limites de la province ; les affaires municipales et la législation concernant les matières du culte religieux ; les travaux publics, dans les limites de la province ; l'agriculture, l'administration de la justice en matières civile et criminelle ; l'imposition de taxes pour des fins provinciales et le contrôle absolu des deniers publics, dont il ne peut être disposé qu'avec l'approbation exclusive de l'assemblée législative ou des représentants du peuple, ce qui constitue dans toute la force du terme la responsabilité ministérielle.

XXX

O GANISATION MUNICIPALE

Elle est pour ainsi dire l'application du gouvernement représentatif dans chaque paroisse et canton érigés en municipalité.

Toute paroisse civile régulièrement organisée en dehors des cantons et

chaque canton, forment *ipso facto* une corporation municipale, du moment qu'ils renferment une population de trois cents habitants. Les affaires de chaque municipalité sont administrées par un conseil composé de sept membres, élus par les contribuables, et présidé par un des conseillers, choisi par les autres et désigné sous le nom de maire. Pour être électeur municipal, il suffit de posséder à titre de propriétaire un immeuble d'une valeur vénale de cinquante piastres, ou à titre de locataire, une propriété d'une valeur locative de vingt piastres. Les attributions des conseils municipaux sont la voirie-c'est-à-dire la confection et l'entretien des chemins et des ponts, les travaux publics d'une nature purement locale, l'imposition et la perception des taxes municipales et scolaires, les affaires de police et la mise en vigueur de certaines lois concernant l'agriculture. En 1886, il y avait dans la province 758 municipalités locales, dont les revenus furent de $1,125,231 et les dépenses de $959,584.

La municipalité de comté comprend tout le territoire du comté et son conseil se compose des maires de toutes les municipalités locales de ce territoire. Le président du conseil de chaque comté s'appelle préfet. Ce conseil règle toutes les questions intéressant plus d'une municipalité locale, décrète l'érection en municipalités de certains territoires et décide en appel de certaines contestations surgissant des affaires des municipalités locales.

Les cités et les villes sont administrées par des conseils spéciaux, élus par les contribuables. Leurs attributions sont très étendues et réglées dans chaque cas par des chartes spéciales ou la loi générale des cités et villes, à défaut de lois spéciales.

XXXII

ORGANISATION JUDICIAIRE

Notre hiérarchie judiciaire comprend les cours de commissaires, de magistrats ou juges de paix, les cours de magistrats de district, de magistrats de police, de recorders, dans les villes, la cour de circuit, la cour supérieure, la cour de révision, la cour d'appel, la cour suprême du Canada, et en Angleterre, le conseil privé qui est le tribunal suprême.

Cour des Commissaires

La cour des commissaires se compose de personnes et gens du peuple, la plupart appartenant à la classe agricole, nommés de temps à autres par le lieutenant-gouverneur en conseil, dans presque toutes les municipalités. Sa juridiction se limite à peu près au recouvrement de dettes civiles pour des montants n'excédant pas $25.00 et elle se guide en grande partie sur l'équité pour rendre ses décisions, sans guère s'occuper des textes de loi et de la jurisprudence.

Juges de paix

Les juges de paix sont aussi nommés par le lieutenant-gouverneur, excepté les maires des municipalités, qui le sont de droit durant l'exercice de leur charge. Leurs fonctions s'appliquent principalement aux affaires de police

et leur juridiction n'excède pas les limites fixées par les lois générales. En matières criminelles, ils ont juridiction en première instance, en ce sens qu'ils émettent les mandats pour arrater les personnes accusées de crime, font l'evamen préléminaire des témoins, remettant les accusés en liberté quand la preuve n'établit rien contre eux, ou dans le cas contraire, les envoient en prison en attendant le procès, qui se fait par le magistrat de police ou la cour criminelle proprement dite, connue légalement sous le nom de " Cour du Banc de la Reine, juridiction criminelle."

Magistrats

Les magistrats de police ont une juridiction un peu plus étendue que les autres et siègent comme juges aux sessions de la paix.

Les magistrats de districts ont en matière criminelle la même juridiction que ceux de police et des grandes villes, et de plus, juridiction au civil dans certaines affaires dont l'importance est suivant le district.

Recorders

Les recorders dans les villes sont chargés ce punir les infractions aux lois de police et aux règlements municipaux et c'est devant eux que sont intentées les poursuites en recouvrement des taxes municipales. Ces tribunaux ont passablement d'analogie avec les tribunaux.

Cour de circuit

La cour de circuit, présidée par un des juges de la cour supérieure, se tient dans chaque district judiciaire et quelquefois dans les comtés, à des époques fixes. Sa iuridiction est exclusivement civile et ne va pas au delà des causes où le montant en litige est de moins de $200, dans quelques localités, et de moins de $100, dans les grands centres. Elle a une juridiction d'appel dans certains cas et ses décisions sont sans appel dans les causes où le montant en litige n'excède pas $100.

Cour supérieure

La cour supérieure siège au chef-lieu de chacun des vingt districts judiciaires que comprend la province. Sa juridiction est exclusivement civile mais sans limite quant au montant en contestation. Les juges de ce tribunal, président aussi les termes criminels de la cour du banc de la reine, dans les districts ruraux, c'est-à-dire tous les districts judiciaires, excepté ceux de Québec et de Montréal. Il y a appel des jugements de la cour supérieure à la cour de révision et à celle du banc de la reine. Le personnel de la cour supérieure se compose légalement de trente juges répartis dans les différents districts et elle a pour juges en chef, à Québec, Sir Andrew Stuart, un homme très distingué, et à Montréal, le juge Johnson, un légiste très remarquable.

Cour de révision

La cour de révision siège à Québec et Montréal et se compose de trois juges de la cour supérieure, appelés de n'importe quel district par le juge en chef, révisant en dernier ressort les jugements de ce dernier tribunal, quand ils sont confirmés. Si ces jugements ne sont pas confirmés, la décision de la cour de révision est susceptible d'appel à la cour du banc de la reine.

Cour du banc de la reine.

La cour du banc de la reine, le plus haut tribunal d'appel de la province, est à la fois une cour d'appel pour toute la province et une cour criminelle. Elle se compose de six juges, dont Sir Antoine Aimé Dorion, un des hommes les plus marquants de l'Amérique, est le président. Un seul de ces juges préside aux assises criminelles qui se tiennent deux fois par année à Québec et Montréal ; mais cinq d'entre eux siègent ensemble quand le tribunal entend les causes en appel.

Il est facile de voir par cette énumération que la décentralisation judiciaire existe au suprême degré dans notre province et que les tribunaux sont d'un accès facile et à la portée de tous. Nous avons des cours de justice dans toutes les paroisses, dans toutes les villes, dans tous les comtés, dans tous les districts et dans toutes les cités. Nous avons aussi l'institution du jury dans toute sa plénitude, même pour les affaires civiles. Les termes des cours criminelles sont fixés par la loi, de sorte que les prévenus sont assurés d'avoir leurs procès à des époques fixes, ce qui est une garantie incontestable pour la liberté du citoyen. Afin d'abréger les emprisonnements en attendant les termes de la cour criminelle, notre loi permet, dans certains cas, de faire sommairement le procès de l'accusé, s'il le désire, devant les magistrats de police et de district.

Les juges des cours supérieure et du banc de la reine sont nommés et payés par le gouvernement fédéral ; mais l'organisation des tribunaux et la constitution des cours, leur création, la procédure civile, appartiennent au gouvernement provincial, ce qui donne une garantie parfaite à l'autonomie de la province comme à ses institutions françaises.

XXXIII

DROIT CIVIL ET CRIMINEL

Notre droit civil est le droit civil français, tel qu'il était avant la révolution française, sauf qeulques dispositions du Code Napoléon, qui ont été insérées dans le nôtre. Chez nous, le droit de tester est illimité : chaque citoyen est libre de disposer de ses biens par testament comme bon lui semble. La communauté de biens entre époux existe encore dans notre province, à défaut de conventions contraires, et même la continuation de communauté, après le décès d'un des conjoints, abolie dans presque tous les pays de l'Europe.

Notre droit criminel est le droit commun d'Angleterre, tel que modifié de temps à autres par les lois du parlement fédéral, qui a d'une manière exclusive

tous les pouvoirs en matières criminelles. Ces pouvoirs sont maintenant plus considérables que jamais, puisque le droit d'appel en Angleterre vient d'être aboli en matières criminelles. Comme nous l'avons vu plus haut, l'*habeas corpus* fait partie de notre droit criminel.

XXXIV

LOIS HYPOTHÉCAIRES

Nos lois concernant l'enregistrement des droits réels sont aussi parfaites qu'il est possible d'imaginer. Avec notre cadastre et notre système d'enregistrement, il suffit de quelques instants pour s'assurer de toutes les charges qui grèvent un immeuble. La désignation de la propriété ne peut donner lieu à aucune erreur, puisqu'elle est toute décrite dans les livres de référence et sur les plans du cadastre, déposés dans chaque bureau d'enregistrement, et qu'elle est représentée par un numéro d'ordre ; il suffit de mentionner dans l'acte d'hypothèque ce numéro cadastral et le nom de la localité où la propriété est située. Le capitaliste qui prête sur hypothèque avec connaissance de cause est en toute sûreté, d'autant plus qu'une fois le cadastre définitivement en force dans une localité, les titres des propriétaires qui y sont insérés comme tels deviennent inattaquables et les hypothèques qui n'ont pas été renouvelées deviennent nulles ou ne prennent rang qu'après les autres de date plus récente. Sous ce rapport, la province de Québec offre des garanties incontestables au placement des capitaux étrangers.

XXXV

LA DÉCENTRALISATION

Un publiciste français a écrit que " dans une société démocratique, pour limiter la liberté, il faut diviser son action en multipliant les foyers d'indépendance locale, et en les reliant entre eux par un engrenage hiérarchique. "

C'est précisément ce qui caractérise les institutions de notre province. Nous avons la décentralisation judiciaire, la décentralisation municipale, la décentralisation scolaire, la décentralisation agricole, la décentralisation dans les affaires temporelles des églises, enfin dans toutes les choses qui touchent de plus près aux intérêts du peuple. Nous ne connaissons pas de pays où le peuple se gouverne plus directement et plus complètement par lui-même que dans notre province. Ici, il ne peut pas être dépensé un centin de l'argent du peuple, par le gouvernement politique, le gouvernement municipal, le gouvernement dans les choses temporelles de l'Eglise, dans nos sociétés d'agriculture, par nos commissions scolaires, sans que cette dépense ne soit approuvée par les représentants autorisés du peuple. Nos conseils municipaux, nos commissions d'écoles, nos assemblées de marguilliers et de franc-tenanciers, de membres des sociétés d'agriculture, sont autant de petits parlements où les élus du peuple délibérèrent des affaires ressortant à leur juridiction respective, discutent, défendent les intérêts de leurs commettants et prennent part aux affaires publiques, qui ne se font et ne se décident que de l'assentiment des parties concernées.

Grâce à cette décentralisation, les intérêts particuliers de races et de reli-religion jouissent d'une protection complète ; les citoyens d'origine et de croyances religieuses différentes, n'ont aucun sujet de haine ou de conflit et vivent dans la plus parfaite harmonie ; ils s'estiment mutuellement, comme doivent le faire les habitants d'un pays où le sentiment chrétien est respecté et où l'idée religieuse est profondément enracinée, enfin, comme dans les pays où la vraie civilisation est le plus avancée. Ces libertés, que nous avons conquises au prix du sang de quelques-uns des nôtres, nous permettent de conserver sous le drapeau britannique "les mœurs, la langue, et les lois civiles de la France de Louis le Grand, de nous proclamer ouvertement français, sans entraves et sans molestation," de jouer un rôle proéminent dans la politique et les destinées de la Confédération Canadienne. Et nos compatriotes d'origine anglaise bénéficient trop de ces libertés pour songer à nous savoir mauvais gré de les avoir introduites dans le pays, nous, le descendants de la France autocratique de Richelieu et de Louis XIV.

XXXVI

L'AVENIR

Si incomplète qu'elle soit, cette esquisse fait voir clairement le brillant avenir réservé à notre province et à la race française, race qui constitue plus des trois qnarts de la population. L'étendue et la richesse de notre territoire ; es ressources naturelles, aussi inépuisables que variées ; notre incomparable position géographique, qui nous permet de commander le commerce de la partie la plus riche du Canada et des Etats de l'ouest de la république américaine ; notre grande voie du Saint-Laurent, la plus importante voie de navigation intérieure et océanique qui existe au monde ; notre magnifique réseau de chemins de fer, qui grandit rapidement ; nos universités, nos colléges, nos couvents et nos écoles publiques, qui procurent au peuple l'éducation et l'instruction dans toutes les branches comme à tous les degrés ; nos nombreuses institutions de bienfaisance, pour secourir toutes les misères et toutes les infirmités ; nos institutions politiques, qui garantissent la liberté à tous les citoyens, la protection la plus absolue à tous les intérêts de race et de religion ; la parfaite harmonie qui règne entre tous les groupes nationaux formant notre population—enfin tous ces bienfaits et ces avantages feront que, dans un avenir assez reproché, notre province offrira le spectacle d'un grand peuple riche, heureux, prospère ; et comme toutes ces choses se seront accomplies en grande partie par cette population franco-canadienne, que la Providence semble avoir choisie pour instrument particulier de ses insondables desseins, l'écrivain des générations futures, qui racontera l'histoire de ce beau pays, pourra avec raison donner pour épigraphe à son livre :

Gesta dei per francos.

HONORÉ MERCIER.

ur